

Tailler 50 milliards, "ce n'est pas quelque chose de facile", dit Ayrault

Le « pacte de responsabilité » annoncé par le gouvernement, c'est exonérer totalement les patrons de leurs cotisations pour les allocations familiales (30 milliards d'euros) d'ici à 2017 et, de l'autre, réaliser 50 milliards « au minimum » de restrictions, de coupes, dans ce que le gouvernement appelle « les dépenses publiques ». Le Premier ministre l'a répété, le 31 janvier :

« Ce n'est pas quelque chose de facile, mais c'est le devoir du gouvernement de le faire, dans les budgets de l'Etat, de la Sécurité sociale ou des collectivités locales. Tous ces chantiers doivent être menés de front. » « Cela n'a même jamais été fait », lançait François Hollande le 14 janvier. Couper 50 milliards ?

— Dans l'Etat, les administrations sont déjà étranglées. Pour la première fois, la masse salariale globale des fonctionnaires a diminué de 200 millions d'euros l'an dernier. Même Sarkozy n'était jamais allé aussi loin ! Et ça continue : cette année, 13 000 postes sont supprimés dans les ministères dits « non prioritaires ».

Les personnels sont à bout. Le point d'indice, qui sert à calculer leur salaire, est gelé depuis presque quatre ans. Et il faudrait taper encore plus fort !

— A la Sécurité sociale : 15 milliards pourraient être économisés, notamment dans les hôpitaux, selon le quotidien patronal *Les Echos* (31 janvier), qui s'appuie sur un rapport gouvernemental de l'été 2012.

« Réduire les opérations » chirurgicales, fermetures de services des urgences et de blocs opératoires, suppression de 1,5 % des effectifs hospitaliers par an. L'ancien ministre de la Santé Claude Evin préconise, quant à lui, de revoir la prise en charge à 100 % des maladies les plus graves.

— L'organisation territoriale de la République devrait elle aussi être bouleversée, des départements disparaître, des régions être fusionnées et dotées de super-pouvoirs, pour forcer partout des économies. Un projet de loi est en préparation pour avril. Mais pour l'instant, rien n'est encore arrêté. Des comités et groupes de travail ne cessent de se réunir. Le gouvernement mise beaucoup sur la « concertation » avec les syndicats.

« Des grippages, il y en aura », s'inquiète le quotidien patronal.

Yan Legoff



En octobre dernier Jean-Marc Ayrault et François Hollande, après la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Photo AFP

Chronique politique

Diversions, reculs, crise au sommet

Lucien Gauthier

Après l'annonce par François Hollande du pacte de compétitivité en faveur du Medef et des patrons, l'OCDE, la Commission de Bruxelles, le FMI se sont félicités de cette décision, et, dans le même temps, ils se sont inquiétés sur les possibles résistances, bref sur la capacité du gouvernement à aller jusqu'au bout de cette contre-réforme.

C'est en effet un gouvernement profondément en crise qui devrait mettre en œuvre une contre-réforme d'une telle ampleur. Un gouvernement dont les sondages, qui valent ce qu'ils valent, lui accordent les taux les plus bas de toute l'histoire de la V^e République.

Un gouvernement qui voit les affaires se multiplier, les scandales éclater. Il ne s'agit pas seulement d'une crise de gouvernement, mais de la décomposition de tout un système politique, celui de la V^e République.

Affolement au sommet de l'Etat et diversions

Dans cette situation de crise, c'est l'affolement au sommet de l'Etat. Le gouvernement multiplie les diversions en ayant recours à des sujets « sociétaux ». Dernier en date : la famille. Comme si, pour les familles, les questions clés n'étaient pas la menace sur les allocations familiales, la réforme des rythmes scolaires...

Le gouvernement cherche, à travers cette diversion, à rassembler autour de lui, en agitant « les menaces de droite et d'extrême droite » qu'il crée délibérément. Mais même sur ce terrain, la crise du gouvernement est telle qu'il ne peut aller jusqu'au bout de ses projets. Le recul du gouvernement sur la loi sur la famille en est une nouvelle illustration. La manifestation de dimanche 2 février était hors cadre institutionnel. Elle échappait à la droite et au Front national. L'éditorialiste des *Echos* (3 février) Cécile Cornudet, écrit : « Sans boussole, PS et UMP sortent les armes, s'accusent réciproquement du malaise ambiant. "Nous assistons à la constitution d'un Tea Party (1) à la française", a lancé le ministre de l'Intérieur en fustigeant l'absence de projet de l'UMP et le "recentrage" du FN. "La majorité attise

des divisions pour essayer de faire émerger à droite une espèce de Tea Party", lui a répondu l'UMP Henri Guaino. »

Un pouvoir aux abois

La réalité, c'est que le gouvernement et le Parti socialiste sont en crise majeure et que la droite est en mille morceaux.

L'éditorialiste du *Parisien* (3 février) écrit : « C'est le spectacle d'un pays profondément divisé (...). D'un pouvoir aux abois, à la légitimité totalement contestée, qui plie sous la pression de la rue, et d'une opposition qui, dans ce débat de société, n'a jamais été un recours pour n'avoir pas su ou oser dire vraiment où elle se situait. Bref une démocratie en lambeaux. »

C'est précisément ce qui a conduit le gouvernement à reculer. L'impuissance de la droite, combinée à sa propre incapacité, menaçait directement les vaines recherches de tentative d'union nationale sur le pacte de compétitivité. Il fallait reculer pour se concentrer sur sa mise en œuvre. Il fallait reculer devant les manifestations sur la famille, comme il a fallu reculer sur les « Bonnets rouges » pour ne pas reculer face aux travailleurs.

Les "contreparties" du Medef et du gouvernement

Le gouvernement accorde des dizaines de milliards aux patrons. La réponse des patrons est claire, leurs « contreparties », c'est une vague de plans de restructurations et de licenciements dans tous les secteurs. Dans ces conditions, on assiste à une multiplication de grèves et de conflits où les travailleurs cherchent à préserver leurs emplois contre les patrons. Le gouvernement encourage le patronat en « accompagnant » les restructurations. C'est-à-dire qu'il organise des suppressions massives d'emplois en présentant comme une victoire la sauvegarde de quelques centaines d'emplois (lire pages 6 et 7).

Convergence

Car les résistances et les rigidités que dénoncent le FMI, l'OCDE, l'Union euro-

"Un pouvoir aux abois, à la légitimité totalement contestée"

Le *Parisien* (3 février)

peenne, c'est précisément la recherche par les travailleurs, s'appuyant sur leurs syndicats, des voies de la résistance. Et c'est aussi l'incapacité du gouvernement à intégrer l'ensemble des confédérations syndicales à « l'union nationale » pour mettre en œuvre le pacte de compétitivité.

Pour les travailleurs confrontés aux attaques contre les allocations familiales et la Sécurité sociale, pour ces parents et ces enseignants qui se mobilisent sur les rythmes scolaires, une question grandit : comment faire converger le combat contre ce gouvernement qui cède aux patrons et ne cède pas aux travailleurs ? Cette idée est présente dans toutes les mobilisations : c'est dans la grève et dans la rue, tous ensemble, que les travailleurs peuvent contraindre ce gouvernement à reculer.

(1) Le mouvement des Tea Party s'est constitué à partir d'une radicalisation d'une partie de la base du parti républicain aux Etats-Unis contre le "tout Etat", contre l'assurance maladie, etc.

ÉCLAIRAGE

La "contrepartie" du pacte de responsabilité ? Le chômage !

Selon les derniers chiffres officiels parus le 28 janvier, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi, toutes catégories confondues, est passé de 5,329 millions à 5,564 millions entre décembre 2012 et décembre 2013, soit en un an 325 000 de plus (+ 6,2 %), à un rythme de plus de 900 par jour.

Le gouvernement prétend que la contrepartie du pacte de responsabilité, et ses 30 milliards d'euros par an offert aux patrons, ce serait l'emploi. C'est le chômage, oui ! Début janvier, on apprenait que la cession de **La Redoute** se traduirait par 1 178 emplois supprimés : la moitié des emplois du groupe en France détruits.

Le 27 janvier, **Airbus** confirmait la destruction en Europe de 5 800 emplois, dont 1 400 en France, entraînant la réaction immédiate des salariés (lire page 6).

Le 30 janvier, la direction de **PSA** annonçait la fermeture d'une ligne de fabrication à Poissy, entraînant la suppression de 684 postes sur le site.

Le 3 février, le tribunal de commerce statuait sur la reprise du transporteur **Mory Ducros**, comprenant la suppression de 2 800 emplois sur 5 000 (lire page 7).

Et ce ne sont que les plans les plus médiatisés !

Pacte de responsabilité : quelles "contreparties" ?

Voici ce qui vient de se passer pour le travail du dimanche

Le 31 décembre 2013, le gouvernement a permis par décret à tous les magasins de bricolage de déroger à l'interdiction du travail le dimanche. Dans la foulée, il a demandé aux syndicats, mis devant le fait accompli, de négocier des « contreparties ». FO et la CGT, qui ont dénoncé le décret gouvernemental, avaient indiqué d'emblée qu'elles ne signeraient rien. Finalement, la CFDT, la CTFC et la CGC ont accepté de signer un accord le 23 janvier.

INTERVIEW

**OLIVIER DAVANTURE,
syndicaliste
dans le commerce**

Que prévoit, pour les salariés, l'accord signé par la CFDT et la CTFC sur le travail du dimanche dans les enseignes du bricolage ?

Le rapport Bailly préconisait une loi particulière pour l'Ile-de-France, et, au final, le gouvernement a décidé, par son décret, d'une dérogation valable sur tout le territoire national. Le travail du dimanche était une exception, il devient la règle.

La « contrepartie » signée par la CFDT et la CTFC implique d'accepter cette généralisation du travail le dimanche, que FO et la CGT ont refusé. Je considère qu'il n'y a pas à négocier de contrepartie quand on n'est pas d'accord.

En plus, la contrepartie de ce pseudo-accord ne prévoit qu'un doublement des rémunérations. Ce qui signifie que toutes les entreprises qui accordaient plus vont pouvoir les baisser ! Dans mon entreprise, quand nous travaillons le dimanche, on est payé une fois (comme n'importe quel

jour), on a une prime doublée et le jour est récupéré. Au final, on peut dire que, dans une certaine mesure, on est payé quatre fois plus le dimanche (même s'il s'agit de primes et de récupération).

Tu veux dire que cet accord pourrait permettre une baisse des salaires ? C'est cela, la prétendue contrepartie de la généralisation du travail le dimanche ?

Absolument ! Une contrepartie, comme son nom l'indique, c'est deux parties qui s'échangent quelque chose. Là, c'est 100 % perdant pour les salariés : baisse de salaire, obligation de travail

le dimanche. Contrepartie, ce mot à la mode, c'est nous faire croire que l'on va gagner quelque chose, alors qu'on perd, et sur les conditions de travail et sur la rémunération. Les entreprises qui ne prévoyaient pas de primes extralégales étaient peu nombreuses. Mis à part les plus petites d'entre elles, il y avait toujours des accords d'entreprise qui accordaient plus que la loi.

Les employeurs vont s'empresser de sauter sur cet accord CFDT-CTFC pour baisser les salaires, tout simplement.

Pour ma part, je n'ai jamais vu cela, une telle violence.

Propos recueillis par
Yan LEGOFF ■

Ayrault lance un ultimatum aux syndicats : "Vous avez quelques jours..."

C'est un véritable ultimatum que Jean-Marc Ayrault a lancé, le 28 janvier, aux syndicats, à la tribune de l'Assemblée nationale : « J'attends que les partenaires sociaux se mettent d'accord rapidement. Le gouvernement les invitera, dès jeudi, à la fin des consultations que j'ai entreprises avec les ministres. Je leur dirai : vous avez quelques jours pour vous mettre d'accord. »

L'objectif : définir des « contreparties » — c'est le terme officiel — aux 30 milliards offerts aux patrons par leur exonération totale des cotisations pour les allocations familiales d'ici à 2017.

C'est la même méthode que pour le travail du dimanche : le gouvernement décide en faveur des patrons, et il met les syndicats au pied du mur, leur demandant d'accompagner en définissant de prétendues « contreparties ».

On vient de voir ce que le gouvernement entend par là dans le cas de la généralisation du travail du dimanche dans les magasins de bricolage.

Quant au pacte de responsabilité, quelle contrepartie peut-il y avoir à la destruction de la Sécurité sociale comme institution ouvrière basée sur le salaire différé ?

Y. L. ■

ÉDITORIAL

Une nouvelle fois...

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Une nouvelle fois, donc, le gouvernement recule... devant la réaction. Peu importent le détail du projet de loi sur la famille et les mots d'ordre des participants à la « manif pour tous ». La leçon politique est celle-ci : si le gouvernement Hollande-Ayrault accède aussi facilement à la pression de la réaction, c'est qu'il est tout entier soumis aux exigences de l'Union européenne et du capital financier.

Son bilan est là : depuis la contre-réforme des retraites jusqu'à l'acte III de la décentralisation et la mise en place des métropoles ; depuis les mesures d'austérité taillant à la hache dans les services publics jusqu'à la réforme des rythmes scolaires territorialisant l'école ; depuis le « pacte d'avenir pour la Bretagne » en réponse aux « Bonnets rouges » jusqu'au « pacte de responsabilité », le pacte Hollande-Gattaz qui prétend piller 30 milliards d'euros de salaire différé pour les offrir aux patrons (1). Quant aux patrons, ceux d'Arcelor, de PSA, de Goodyear et tous les autres — ces centaines d'entreprises qui licencient à tour de bras —, ils trouvent toujours auprès du gouvernement oreille attentive et aide, accompagnement et encouragement.

Aucune composante de la classe capitaliste ne peut se plaindre de ce gouvernement tout entier à son service.

Pour qui se situe dans le camp de la classe ouvrière, il y a lieu d'en tirer une conclusion : aucun pacte n'est possible avec ce gouvernement. Aucune « contrepartie » ne saurait être acceptée qui « compenserait » le vol des 30 milliards d'euros du salaire différé et le démantèlement des allocations familiales, préparant celui de toute la Sécurité sociale de 1945.

Contraindre ce gouvernement à reculer dans le sens des besoins de la classe ouvrière exige de forger un front uni et compact des travailleurs et de leurs organisations sur les revendications qui sont les leurs, en l'occurrence : contre toute remise en cause de la Sécurité sociale de 1945, contre toute atteinte au financement des allocations familiales par le salaire différé. En un mot, cela exige la construction du rapport de force et donc la préparation de la lutte de classe, seule à même de faire voler en éclats le pacte Hollande-Gattaz.

Dans quelques semaines auront lieu les élections municipales. Comme souvent dans ce pays, ce sera l'occasion, à travers des élections locales, d'exprimer un rejet et une condamnation de la politique du gouvernement en place. Ce rejet s'exprimera sous diverses formes. Dans nombre de localités, les comités du POI sont partie prenante de la constitution de listes regroupant largement travailleurs, militants et organisations de toutes tendances, points d'appui contre la politique anti-ouvrière du gouvernement et de l'Union européenne. Pour cela, une délimitation est indispensable : aucune compromission avec quiconque soutient ce gouvernement, aucun accord avec un parti, un groupe, des candidats qui, sous prétexte d'opposer la « gauche » à la droite, envisageraient de se désister en faveur des partis du gouvernement.

Avant comme après les municipales, ce dont il s'agit, c'est du combat contre le gouvernement et sa politique, non de son accompagnement ou de son accommodement.

(1) Pacte qui prétend en outre amputer de 50 milliards d'euros la dépense publique, avec des conséquences dramatiques pour l'école et l'ensemble des services publics, etc.

30 MILLIARDS AUX PATRONS, 50 MILLIARDS DE COUPES TOUS AZIMUTS

8 à 9 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales

Parmi les décisions chocs annoncées par Hollande le 14 janvier lors de sa conférence de presse, tout le monde a noté l'accélération de la réforme territoriale avec les propositions de fusionner ou éclater des régions pour les faire passer de 22 à 14 ou 15, et de faire disparaître de nombreux départements sur le périmètre des futures métropoles.

Daniel Shapira

Ce qui amène le journal *Le Monde* (24 janvier) à titrer ainsi un article : « La réforme territoriale élaborée par M^{me} Lebranchu en 2013 a été enterrée ».

On y lit : « Cent fois sur le métier remettre l'ouvrage. Le coup d'accélérateur donné par François Hollande à la réforme territoriale, lors de sa conférence de presse du 14 janvier, a sonné le glas des deux projets de loi déposés le 10 avril 2013 par Marylise Lebranchu, en attente d'examen. A l'issue d'une réunion à l'Élysée, mercredi 22 janvier, entre le président de la République, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault,



Conférence de presse
du Président de la République
Mardi 14 janvier 2014

PHOTO AFP

"Le coup d'accélérateur donné par François Hollande à la réforme territoriale (...), c'est un enterrement de première classe pour la réforme élaborée par M^{me} Lebranchu"

Le Monde

premier temps, à l'occasion de son discours de Rennes en décembre 2013, puis M. Hollande lors de sa conférence de presse, ont rectifié le tir, décidés, cette fois, à accorder plus de pouvoir aux régions (...) ainsi qu'à accélérer la fusion ou le regroupement de collectivités territoriales. »

Pourquoi cette accélération ? Dans le débat sur la première loi sur les métropoles adoptée fin décembre, le premier rapport de la Cour des comptes sur les finances locales avait été largement cité. On y lisait en effet : « Les moyens de gouvernance globale des

et les principaux ministres concernés, le choix a été fait de reprendre la procédure depuis le début. (...) C'est un enterrement de première classe pour la réforme élaborée par M^{me} Lebranchu (...).

Cet acte III de la décentralisation s'est enlisé dans les sables des tractations et des compromis, jusqu'à devenir un indigeste dispositif ne dessinant aucun objectif clair et mécontentant tout le monde. M. Ayrault dans un

finances publiques locales qui permettraient d'avoir des instruments comparables à ceux existant pour l'Etat et la Sécurité sociale sont limités ou indirects. »

Il n'y a effectivement ni budget de l'Etat ni loi de financement de la Sécurité sociale pour comprimer les dépenses des collectivités locales, qui restent régies par le principe de « libre administration ». D'où l'accélération de la réforme territoriale dont l'unique but est financier.

Comme on le lit dans *Le Journal du dimanche* (19 janvier) : « Les économies issues des fusions de régions atteindraient 1,5 milliard d'euros à l'horizon 2007, estime Agnès Verdier-Molinié, la directrice de la fondation Ifrap. Elargie à toutes les collectivités, la simplification générerait 8 à 9 milliards d'économies. "Si l'idée du chef de l'Etat est de provoquer un effet domino, alors ce serait la mère de toutes les réformes", dit-elle. »

Huit à neuf milliards d'euros d'économies par les fusions de collectivités locales. Voilà l'objectif. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. ■

Débat dans le mouvement ouvrier

Comment faire échec au gouvernement ?

En bref

La confédération FO appelle à manifester le 18 mars

Photos AFP



29 janvier 2014 (AFP) — Très remonté contre le pacte de responsabilité, le dirigeant de FO Jean-Claude Mailly a mis la pression sur le gouvernement en appelant mercredi, devant cinq mille militants, à des manifestations le 18 mars à la veille des municipales, avec l'espoir de rallier d'autres syndicats. (...)

« Nous ne croyons pas aux contreparties » en termes d'embauches demandées aux entreprises en échange d'allègements de charges, a répliqué Jean-Claude Mailly.

(...) Thierry Lepaon, numéro un de la CGT, s'est dit prêt à « examiner » cette offre, qui reprend aussi ses revendications sur l'emploi et les salaires. Mais « cinq jours avant les municipales, les préoccupations risquent d'être plus politiques que syndicales », a-t-il relevé auprès de l'AFP. Il entend aussi continuer parallèlement à travailler sur le pacte avec la CFDT, la FSU et l'UNSA, avec lesquelles il a signé un texte le 14 janvier exigeant la « conditionnalité » des allègements accordés aux entreprises. « Je suis pour la reconexion syndicale », a-t-il plaisanté.

Thierry Lepaon (CGT) attend des « contreparties » du Medef



27 janvier 2014 (AFP) — La CGT a ouvert lundi matin la série de consultations des syndicats et organisations patronales sur le pacte de responsabilité. (...)

« Le Premier ministre n'entre pas encore dans les détails » du pacte, selon M. Lepaon. « Il apparaît toutefois qu'aucune contrepartie

n'est aujourd'hui inscrite entre le président de la République et le Medef pour justifier les 30 milliards d'euros d'aides aux entreprises », a regretté M. Lepaon. M. Lepaon attend du président du Medef, Pierre Gattaz, reçu lundi en fin de matinée, qu'il donne des précisions sur le nombre d'emplois créés en échange de cette suppression des cotisations familiales. Il a aussi estimé que cette suppression des cotisations constituait une « rupture historique avec les fondements de la Sécurité sociale ».

Laurent Berger (CFDT) : « Sur le pacte de responsabilité, la CFDT dit chiche ! »



Laurent Berger (*Le Monde*, 2-3 février 2014)

« Sur le pacte de responsabilité, la CFDT dit « chiche » ! Aider les entreprises, ce n'est pas faire des cadeaux au patronat. (...) Nous ne sommes pas en désaccord sur le transfert des cotisations familiales mais les aides aux entreprises supposent en échange des engagements de leur part. (...) Je suis le seul à être prêt à assumer un certain nombre d'engagements. On accepte même — et pour un syndicaliste ce n'est pas neutre — que les charges qui pèsent sur l'entreprise soient revues à condition que cela serve l'investissement et l'emploi. »

Question posée par *Le Monde* : « Allez-vous manifester avec FO le 18 mars ? »

« C'est hors de question. Nous ne partageons pas la même approche sur le pacte de responsabilité. Cette journée du 18 mars était d'abord un mouvement dans la Sécurité sociale, sur ses problématiques propres. Elle doit le rester. »

LETTRE D'UNE MILITANTE DE LA CGT

« Comme de nombreux camarades, je n'ai pas digéré la déclaration commune du 14 janvier avec la CFDT »

Militante de la CGT, je n'ai pas, comme de nombreux autres camarades autour de moi, « digéré » la déclaration commune de ma confédération avec la CFDT, la FSU et l'UNSA, du 14 janvier dernier, le jour même où Hollande annonçait son pacte de responsabilité avec le Medef. Que dit cette déclaration ?

« Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA conviennent d'agir ensemble dans les semaines qui viennent », aboutissant à la conclusion suivante : « Les organisations signataires porteront ces revendications et objectifs communs lors des discussions qui se dérouleront dans le cadre du pacte de responsabilité. » Ce texte, à juste titre, a suscité de nombreuses interrogations parmi les militants. Discuter dans le cadre du « pacte de responsabilité » Hollande-Gattaz ? Des contreparties pourraient-elles rendre acceptable ce pacte qui, comme l'a déclaré Thierry Lepaon à l'issue de sa rencontre avec le Premier ministre le 27 janvier dernier, constitue « une rupture historique avec les fondements de la Sécurité sociale » ? Des « objectifs communs » avec la CFDT qui s'inscrit dans le cadre du transfert des

« Le 6 février ne doit pas rester sans lendemain ! La confédération doit impulser la poursuite immédiate de la mobilisation nationale interprofessionnelle jusqu'au recul du gouvernement »

30 milliards de cotisations patronales de la branche famille de la Sécurité sociale ?

Il n'est pas étonnant que de multiples prises de position d'instances expriment l'émoi provoqué dans notre confédération par cette déclaration.

Le 21 janvier, la commission exécutive (CE) de l'union locale CGT de Toulon s'adresse au CCN (comité confédéral national — NDLR) pour dire : « La CGT, qui s'oppose au démantèlement de la branche famille, va-t-elle porter avec la CFDT

l'acceptation de sa liquidation contre des contreparties ? (...)

La déclaration intersyndicale du 14 janvier est porteuse de confusion et n'aidera pas les salariés à se mobiliser sur la base des revendications portées par la CGT. Le syndicalisme rassemblé ne peut se faire avec ceux qui participent sciemment à aggraver la situation des salariés. La CFDT assume clairement ses choix.

La CE dénonce toute alliance de sommet qui laisserait à penser qu'un pacte entre syndicats, gouvernement et patrons pourrait sauver l'emploi.

Nous avons combattu l'ANI, nous combattons le pacte de responsabilité. »

La Filpac-CGT (fédération CGT des travailleurs des industries du livre, du papier et de la com-

munication — NDLR) présente le refus du pacte de responsabilité et la nécessité de « récupérer notre Sécurité sociale » comme l'une des multiples raisons de manifester le 6 février, « et autant de fois qu'il le faudra. »

(...) Le moindre centime versé aux patrons par les aides, les subventions, les crédits d'impôts, les exonérations de cotisation sociale va directement dans les poches des actionnaires ou finance les licenciements et les restructurations. Il ne va jamais à l'emploi ! »

La commission exécutive de l'UGFF (Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT — NDLR), réunie le 16 janvier, se prononce pour « le maintien des cotisations patronales sur la branche famille, partie intégrante de notre salaire, et l'annulation de la décision gouvernementale concernant le transfert des cotisations. »

De nombreuses instances syndicales, comme le comité local de l'union locale CGT de Chalon-sur-Saône, posent le problème de la mobilisation qui « devient décisive pour bloquer la politique du gouvernement, arracher les revendications et sortir de l'impasse. Pour cela la stratégie de la CGT doit être celle de la mobilisation générale. C'est ce que les travailleurs attendent de nous !

En conséquence, pour mettre en échec le « pacte de responsabilité » de Hollande-Gattaz et préserver la Sécurité sociale et son mode de financement sur les salaires, le 6 février ne doit pas rester sans lendemain ! La confédération doit impulser la poursuite immédiate de la mobilisation nationale interprofessionnelle jusqu'au recul du gouvernement. »

Arguments

Allocations familiales : oui, c'est une partie du salaire !

Le président de la République venant d'annoncer que les 35 milliards d'euros qui financent la plus grande partie des fonds de la branche famille ne seront plus désormais fournis par la cotisation qui est actuellement à la charge des employeurs, il est intéressant de rappeler une ou deux choses sur les origines des allocations familiales. Celles-ci représentent encore près de la moitié des prestations payées par la Caisse nationale des allocations familiales.

Jacques Desenclos

On attribue l'initiative des « sursalaires » familiaux à quelques patrons d'obédience chrétienne, mais il n'y avait guère que quarante entreprises qui, en 1914, avaient mis en place ces prestations. Après la Première Guerre mondiale et les massacres de masse qui déciment la main-d'œuvre ouvrière et paysanne, les choses changent. Des employeurs créent des caisses de compensation à Grenoble, à Lorient, et celles-ci vont essaimer jusqu'à atteindre 200 dans les années 1930.

Le but est ouvertement d'éviter une concurrence entre entreprises et de fidéliser la main-d'œuvre, « pour éviter que, dans une industrie, le patron ne soit influencé dans le choix de ses ouvriers par la perspective de ses charges de famille, jugées excessives pour lui » (Syndicat des constructeurs de Grenoble). La caisse patronale commune prend

en charge les allocations, chaque entreprise cotisant au prorata du nombre de ses ouvriers. Mais l'adhésion aux caisses de compensation est libre et, en 1936, seulement 16 % des ouvriers perçoivent les allocations. Les pouvoirs publics, désireux de soutenir la démographie du pays après la saignée de 14-18, ont des préoccupations ouvertement natalistes et, dès 1929, envisagent une généralisation. Une loi de 1931 étendra le bénéfice des allocations à la fonction publique. Et en 1932, en même temps que paraît le Code de la

famille, le Code du travail rend obligatoire le principe de l'adhésion, même si la généralisation des caisses d'allocations familiales ne sera opérée concrètement qu'en 1947 dans la foulée des ordonnances de 1945 établissant la Sécurité sociale.

Contrairement aux affirmations habituelles des médias sur la « politique familiale » qui n'aurait pas à être financée par les entreprises, il apparaît bien que les allocations ont eu, dès l'origine, un caractère salarial

« Contrairement aux affirmations habituelles des médias sur la « politique familiale » qui n'aurait pas à être financée par les entreprises, il apparaît bien que les allocations ont eu, dès l'origine, un caractère salarial »

Contrairement aux affirmations habituelles des médias sur la « politique familiale » qui n'aurait pas à être financée par les entreprises, il apparaît bien que les allocations ont eu, dès l'origine, un caractère salarial

Contrairement aux affirmations habituelles des médias sur la « politique familiale » qui n'aurait pas à être financée par les entreprises, il apparaît bien que les allocations ont eu, dès l'origine, un caractère salarial

Contrairement aux affirmations habituelles des médias sur la « politique familiale » qui n'aurait pas à être financée par les entreprises, il apparaît bien que les allocations ont eu, dès l'origine, un caractère salarial

Contrairement aux affirmations habituelles des médias sur la « politique familiale » qui n'aurait pas à être financée par les entreprises, il apparaît bien que les allocations ont eu, dès l'origine, un caractère salarial

de concessions sur les allocations ? C'est compréhensible si l'on se souvient que les allocations familiales étaient loin d'être générales dans les années 1920 et 1930.

Aussi, c'est la notion de **compensation des charges familiales** qui est prise en compte dans les modes de calcul établis après-guerre. Il s'agit de restaurer le pouvoir d'achat des travailleurs chargés de famille en estimant le coût de l'éducation des enfants.

Et c'est le salaire d'un couple de métallurgistes de la région parisienne qui servira de base mensuelle pour le calcul des diverses prestations servies par les caisses d'allocations familiales. Il s'agit qu'un couple avec enfants retrouve, après versement des allocations familiales, le même pouvoir d'achat qu'un couple sans enfant.

De fait, les préoccupations natalistes de départ ont fait place à la solidarité ouvrière et ont permis à tous les gouvernements de droite comme de gauche de se féliciter du succès de la « politique familiale » que les annonces de François Hollande remettent désormais en cause.

Reportage/Interviews

Hauts-de-Seine : nouvelle manifestation des enseignants du secondaire au ministère pour obtenir le rétablissement des 2 000 heures d'enseignement supprimées

Mardi 4 février, plus de 300 enseignants représentant vingt collèges et lycées des Hauts-de-Seine en grève ont à nouveau manifesté au ministère de l'Éducation nationale pour exiger le rétablissement des heures d'enseignement supprimées (plus de 2000) pour la rentrée 2014, ce qui permettrait de maintenir les taux d'encadrement actuels, ainsi que les classes et les postes.

JEAN-FRANÇOIS GAY, co-secrétaire départemental du SNES-FSU

“Nous estimons a minima à 2 000 le nombre d'heures manquantes”

Quel est l'état du mouvement ?

De nouveaux établissements rejoignent la grève, notamment dans le centre et le sud du département, parce qu'ils se rendent compte des effets dévastateurs de la dotation départementale qui est insuffisante au regard de la hausse des effectifs. En effet, les chefs d'établissement sont en train d'établir leur proposition de répartition de la dotation horaire pour la rentrée 2014 et les collègues s'aperçoivent de ce que cela signifie en termes de fermetures de classes, d'options...

Certains collègues, qui avaient engagé la grève dès le 20 janvier, l'ont arrêtée, mais il y a un mouvement de rotation, de relais entre les établissements.

Nous estimons a minima à 2 000 le nombre d'heures manquantes pour maintenir tout simplement les taux d'encadrement de la rentrée 2013, sans amélioration de la situation. C'est une analyse partagée par toutes les organisations syndicales. C'est d'autant plus juste que les collègues ne se mettraient pas en grève, avec autant d'établissements qui se mobilisent, si nous n'en étions pas là.

Le ministère doit mesurer la situation, d'autant plus que les parents d'élèves commencent à se mobiliser

aux côtés des enseignants. Ils bloquent les établissements à Colombes, Gennevilliers...

Nous sommes face à un rectorat qui affiche le plus grand mépris, qui a refusé de nous recevoir et cherche à jouer la carte du pourrissement.

Es-tu au courant de l'appel de quatre syndicats du primaire en Seine-Saint-Denis à la grève et à manifester au ministère le 13 février ?

Oui, des contacts ont été pris. Mais c'est à l'assemblée générale départementale de cet après-midi avec les organisations de décider des suites à donner. Une jonction est une éventualité.

PIERRE COMPAIN, secrétaire départemental du SN-FO-LC et de la FNEC FP-FO

“La question est posée de la jonction entre les parents d'élèves et les personnels”

Quel jugement portes-tu sur la mobilisation ?

De nouveaux établissements, hors zones d'éducation prioritaire, sont en grève et mobilisés : le collège Georges-Mandel, à Issy-les-Moulineaux, le collège Emile-Zola, à Suresnes, le collège Léonard-de-Vinci, à Chatenay-Malabry, le collège Armande-Béjart, à Meudon-la-Forêt, ... Donc le mouvement s'élargit.

Comment vois-tu la suite si le ministre ne répond pas ?

Vu la mobilisation d'aujourd'hui, si le ministre ne répond pas, le mouvement va se poursuivre. Sous quelle forme ? L'assemblée générale départementale en discutera cet après-midi. Plusieurs établissements ont accumulé d'ores et déjà dix jours de grève, la question d'une manifestation un mercredi ou un samedi, à condition que ce soit en direction du ministère,

il faudra que le Dasein fasse des choix. **Le décret sur les rythmes scolaires doit être retiré.**

Les maires ne doivent pas appliquer la réforme des rythmes scolaires.

Création des postes nécessaires ! (...) Les choix que font les municipalités d'organiser des activités périscolaires sont déterminés par leur budget. Ce contexte qui ne garantit ni la qualité ni la gratuité de ces activités légitime les inquiétudes de territorialisation de l'école : désengagement de l'Etat et PEdT (*projet éducatif territorial — NDLR*) ne peuvent qu'inciter les communes à se substituer progressivement à l'Éducation nationale. Le décret du 24 janvier 2013 (...) doit être retiré (...).

“UNE MANIFESTATION SERA ORGANISÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE L'APRÈS-MIDI”

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNUDI-FO de Seine-Saint-Denis

Photo correspondant



UN PARENT DE CLICHY

“Nous avons prévu de relayer les professeurs”

« Nous sommes plusieurs parents d'élèves de Clichy dans la manifestation. J'ai un enfant au collège en 4^e et un enfant à l'école primaire. Nous manifestons parce qu'au collège Jean-Jaurès — la situation est similaire dans tous les collèges du département —, le nombre d'heures allouées est en baisse : 55 heures en moins. Cela signifie que le collège devrait soit supprimer des options, faites en demi-groupe, soit entasser les élèves dans les classes qui sont déjà pleines. Les premiers calculs indiquent qu'il y aurait des classes jusqu'à 31 élèves. Ce n'est pas tenable. Nous sommes solidaires avec les enseignants, nous demandons le rétablissement des heures. Nous avons prévu de relayer les professeurs aux collèges Jean-Jaurès et Van-Gogh et peut-être à Jean-Macé en bloquant les établissements jeudi et vendredi. »

peut se poser. Cela pourrait être l'occasion de rassembler, avec les enseignants, les parents d'élèves qui sont maintenant très mobilisés. Trois cents parents d'élèves étaient réunis en assemblée le 31 janvier à Colombes, 100 à Clichy le 3 février, 50 à Gennevilliers... Il est nécessaire de trouver

les moyens pour que la mobilisation des parents puisse faire la jonction avec celle des personnels.

Nous savons aussi que le mercredi 12 février, les syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD et CGT du Val-de-Marne appellent à manifester au ministère pour la suspension immé-

diante du décret sur les rythmes scolaires, qu'en Seine-Saint-Denis, il y a un appel à la grève et à manifester au ministère le 13 février. Nous pourrions être de la partie.

SAMUEL SERRE, secrétaire départemental du SDEN-CGT

“Le ministre doit nous recevoir et nous écouter”

Ton point de vue sur la mobilisation ?

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a aujourd'hui plus de monde dans la manifestation que la semaine dernière. Et il y a surtout autant d'établissements mobilisés, même si ce ne sont pas tous les mêmes que lors de la précédente manifestation. Nous sommes encore à une vingtaine d'établissements touchés par la grève. La mobilisation se maintient et tend même à s'amplifier. C'est un succès de la mobilisation. Il faut donc que le ministre nous reçoive et nous écoute. A Gennevilliers, Colombes, Asnières, Clichy, une jonction est en train de s'opérer avec les parents d'élèves, mais il y a aussi des discussions dans le sud du département. Les parents d'élèves font le même constat que nous sur les conséquences des dotations horaires. Ils demandent avec nous les 2 000 heures avec lesquelles seraient a minima rétablis les taux d'encadrement de cette année.

Et si le ministre ne répond pas ?

Une assemblée générale départementale avec les syndicats va se réunir après la manifestation. Mais on ne va pas s'arrêter là, nous allons discuter des suites de la mobilisation assez rapidement. L'élargissement est une possibilité. Nous allons mettre en débat dans l'assemblée la proposition de rejoindre les initiatives prises dans d'autres départements.

Propos recueillis par Laurence FAYARD ■

Seine-Saint-Denis

Budget, postes, remplacement, éducation prioritaire, réforme des rythmes : Mobilisation ! Grève le 13 février

Appel des syndicats SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNUDI-FO de Seine-Saint-Denis (extraits)

Depuis la rentrée de janvier, le remplacement des enseignants absents est de nouveau problématique, voire inexistant sur certaines villes. Ce sont même des remplacements de congés maternité qui ne sont plus assurés. Le problème ne sera réglé que par la création de postes d'enseignants remplaçants titulaires à hauteur des besoins que nous réclamons depuis plusieurs années.

La politique de « réduction des déficits publics », encore réaffirmée par les annonces du président Hollande concernant le « pacte de responsabilité », va continuer de mettre à mal tous les services publics dont la population a besoin, y compris l'école. Les 147 postes attribués à la Seine-Saint-Denis pour la rentrée 2014 ne permettront ni de réaliser les objectifs affichés par le ministère, ni même d'améliorer le fonctionnement des écoles. Scolariser les 2 370 nouveaux élèves, (...) améliorer le remplacement,

appellent les enseignants des écoles à se mettre en grève le jeudi 13 février 2014 pour obtenir des moyens au service de l'école et de la réussite scolaire et dire non à cette réforme des rythmes.

Nous voulons des créations de postes pour : le remplacement, la baisse des effectifs dans toutes les classes, la reconstitution des Rased (...).

Nous refusons l'application de la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est imposée (...).

A l'occasion du comité départemental de l'Éducation nationale (...) censé examiner les nouveaux horaires des écoles à la rentrée 2014, l'intersyndicale du premier degré appelle les enseignants à se rassembler à la direction départementale de l'Éducation nationale, à Bobigny, à 11 heures le jeudi 13 février. Une manifestation sera organisée au ministère de l'Éducation nationale l'après-midi (...). Tous en grève le jeudi 13 février !

En bref

VAL-DE-MARNE : LES SYNDICATS SNUIPP-FSU, SNUDI-FO, SUD ET CGT APPELLENT À MANIFESTER AU MINISTÈRE

“Le décret Peillon ne peut pas, ne doit pas s'appliquer”

A l'issue d'un rassemblement départemental à l'appel des organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action du Val-de-Marne pour que le décret Peillon sur les rythmes scolaires ne soit pas mis en place à la rentrée prochaine, qu'il soit suspendu et retiré, les mêmes organisations syndicales, avec les maires et élus présents au rassemblement, « appellent à manifester mercredi 12 février au ministère de l'Éducation nationale à l'occasion de la réunion du comité de suivi national de la réforme des rythmes afin d'exiger du ministre qu'il suspende immédiatement le décret sur les rythmes scolaires ».

Avignon : un instituteur réintégré !

Jacques Risso, instituteur et directeur d'école, avait été suspendu par mesure conservatoire et un conseil de discipline était convoqué par l'administration. Le motif, ahurissant : on lui reprochait de n'avoir pas détecté un harcèlement entre élèves. Dans le département, une vaste campagne avait été menée, se concluant par un meeting le 13 décembre dernier, à Avignon, qui a rassemblé soixante participants. A la tribune, on notait la présence de représentants du SNUDI-FO, du SE-UNSA et du SNUipp-FSU. De nombreux militants syndicalistes d'autres secteurs étaient présents dans la salle. Sur cette base, l'administration a dû reculer, le conseil discipline être annulé et Jacques Risso réintégré dans ses fonctions.



Photo DR

Airbus, à Toulouse

Assemblée générale massive sur le site d'Astrium

Les salariés décident de manifester avec leurs syndicats au siège du groupe le 6 février

Vendredi 31 janvier, 15 h 30 : sur le site d'Astrium, à Toulouse (groupe Airbus), les parkings du personnel sont archipeints. Les salariés, par groupes compacts, se dirigent de tous les bâtiments du site vers le restaurant d'entreprise, où tous les syndicats ont convoqué l'assemblée générale. Au bout de quelques minutes, la salle est pleine à craquer.

Plus de 1 200 personnes sont comptabilisées. Les cinq syndicats (CFTC, FO, CFDT, CGT et CGC) prennent la parole à tour de rôle.

Depuis le début de la semaine, au cours des différentes instances qui se sont succédé (comité du groupe européen, comité central d'entreprise, comité d'entreprise), la direction a présenté, devant les représentants du personnel, le détail du plan de suppressions d'emplois annoncé en décembre (voir Informations ouvrières, n° 286).

Tous les syndicats s'accordent sur l'incohérence et la non-justification des chiffres donnés par la direction (par pays, par société, par site) dans des documents de plusieurs centaines de pages. Une seule chose est certaine, bien que tout le monde croule sous le travail, 396 postes seraient supprimés sur les sites de Toulouse, et, pour tout le monde, c'est inacceptable.

L'un des cinq délégués termine son intervention en disant : « Nous pensons, nous, depuis le début, qu'il faut

s'adresser directement à ceux qui commandent cette opération, c'est-à-dire ceux qui sont au siège d'EADS et c'est pour cela que nous soutenons une action à Blagnac devant le siège, seul moyen d'être entendus par les plus hauts responsables d'EADS. »

Après les interventions des cinq syndicats, le secrétaire du comité d'entreprise résume les propositions d'action sur lesquelles les syndicats se sont, tant bien que mal, mis d'accord avant l'assemblée générale. Dans un premier temps : faire un aller-retour, le 11 février, entre le site et tous les autres sites de l'établissement, jusqu'à AstroLab (le site s'étend sur plusieurs kilomètres au sud-est de Toulouse).

Dans un deuxième temps : vers la fin du mois, aller sur la place du Capitole, à Toulouse, ce qui permettrait que les responsables politiques locaux soient présents. Dans un troisième temps : aller devant le siège du groupe d'EADS-Airbus, à Blagnac.

Remous et réactions dans la salle

Le secrétaire du comité d'entreprise (CE) : « Est-ce que vous êtes partants pour aller faire un petit tour entre ici et Astrolab ? »

Réponse de la salle : « Non ! Non ! Au siège ! A Blagnac ! »

Le secrétaire du CE : « Heu, si j'ai bien compris, c'est au siège que vous voulez aller ? »

La salle répond en applaudissant massivement.

Un salarié prend la parole et s'adresse à la tribune : « Il nous reste un mois et on va attendre une semaine sans rien faire ? Je ne suis pas d'accord, il faut faire quelque chose dès la semaine prochaine ! »

Là encore, la salle applaudit.

Le secrétaire du CE : « Entendu. »

Un délégué syndical à la tribune : « On entend ce qui monte de la salle. Il y a urgence à exprimer votre colère. La promenade vers AstroLab semble en dessous de vos attentes. Mais la manifestation au siège nécessite des dispositions pratiques, un coût (la location de cars), une contribution financière. Mais si, pour vous, c'est le 6 février devant le siège d'EADS, alors ce sera le 6 devant le siège d'EADS. »

Un autre délégué syndical à la tribune : « On a tous compris que vous vouliez une action forte et tout de suite. Nous, on voulait quelque chose de plus graduel, mais c'est vous qui décidez... »

La décision de manifester, le 6 février, devant le siège du groupe EADS est prise par acclamations.

Correspondant ■

Construction Ile-de-France

Grève à Vinci

“Il faut remonter à une quinzaine d'années en arrière pour voir une grève comparable dans le bâtiment”

Interview d'Ali Tolu, militant syndicaliste à Sogea Ile-de-France (Groupe Vinci)

Comment le mouvement de grève a-t-il démarré ? Quels en étaient les enjeux ?

La mobilisation des salariés a débuté au sein de l'entreprise de génie civil Sogea Ile-de-France : le syndicat CGT avait décidé d'un mouvement à l'occasion de la réunion de négociation annuelle obligatoire (NAO) le 12 décembre dernier. Concernant les augmentations de salaire, l'employeur restait bloqué sur ses propositions (de 0,7 à 0,9 % d'augmentation générale), on sentait bien qu'il avait reçu des consignes très strictes de la direction générale du groupe Vinci.

Nous avons donc décidé de lancer un appel à la grève et à un rassemblement au siège de l'entreprise (Emerainville, Seine-et-Marne) pour la prochaine réunion de négociation convoquée le 9 janvier.

Pour préparer cette grève, les délégués CGT ont rencontré les ouvriers sur les chantiers, établi avec eux la liste des revendications (4 % d'augmentation générale, plus 150 euros au titre du rattrapage du pouvoir d'achat, augmentation de la prime de repas, etc., au total, dix-sept revendications).

Dès la reprise du travail le 6 janvier, le réseau du syndicat (délégués et syndiqués) s'est activé sur les chantiers, par les appels téléphoniques... et le résultat a dépassé nos attentes.

Le jeudi 9 janvier, ce sont 150 ouvriers (sur 220 présents dans l'entreprise) qui se sont mis en grève et se sont rassemblés au siège de la société.

Au cours de la journée, la direction était contrainte de reculer sur ses propositions initiales, elle proposait 1,6 puis, en fin d'après-midi, 1,83 % d'augmentation générale.

A chaque interruption de séance, les délégués rendaient compte de la négociation devant l'assemblée des ouvriers. Celle-ci a décidé en fin de journée de refuser les dernières propositions de la direction et les délégués sont retournés voir la direction avec le mandat suivant : « Nous vous donnons un ultimatum, vous avez jusqu'au vendredi

17 janvier pour vous rapprocher de nos revendications, sinon nous déclenchons la grève sur les chantiers à partir du lundi suivant. »

L'écho de cette première journée de grève a eu un grand retentissement sur les chantiers BTP de Vinci en Ile-de-France, dans les autres entreprises de Vinci et chez les sous-traitants.

C'est ainsi qu'une intersyndicale se réunissait le mardi 14 janvier avec les délégués CGT et CFDT de six entreprises du groupe Vinci (Sogea Ile-de-France, GTM, TPI, Chantiers modernes, Dumez, EMCC).

L'intersyndicale lançait un appel à la grève pour des augmentations générales de salaire à partir du mercredi 22 janvier.

Afin de contrecarrer ce mouvement de grève, les directions ont tenté de faire pression sur les délégués dans les différentes

entreprises, mais les salariés étaient vigilants et ont permis de résister à ces pressions. Ainsi, avertis qu'un délégué syndical venait de signer un accord NAO dans sa filiale, les salariés l'ont

retourné voir la direction pour retirer sa signature ! Et le 22 janvier, la grève était massivement suivie sur trois chantiers importants de la région parisienne (Paris-Forum des Halles, Achères et Versailles) ainsi que sur une dizaine de petits chantiers, et se propageait jusque sur le chantier de la ligne à grande vitesse (LGV) à Tours.

Soit près de 500 ouvriers en grève ! Cela a contraint les directions des sociétés du groupe Vinci à annoncer des augmentations générales de salaire

allant de 1,7 à 2 % suivant les entreprises, et également la revalorisation d'accessoires de salaire comme la prime de panier : jusqu'à 7 % à Sogea Ile-de-France.

Quel bilan en tires-tu ?

Malgré la situation difficile sur les chantiers, les salariés, à l'appel de leurs organisations syndicales, ont déclenché cette grève d'une ampleur telle qu'il faut remonter à une quinzaine d'années en arrière pour voir une grève comparable dans le bâtiment. Un argument en particulier a convaincu les ouvriers : le fait que le groupe Vinci ne cesse chaque année d'augmenter ses bénéfices. En 2013, ils ont représenté 2 milliards d'euros, dont la moitié (un milliard) a été distribuée aux gros actionnaires ! Rien que sur l'entreprise Sogea Ile-de-France, ce sont quatre à cinq dirigeants qui se sont partagé 200 000 euros en ce début d'année ! Vinci fait de l'argent sur le dos des salariés et en réclame encore plus. L'annonce du gouvernement Hollande de faire de nouveau cadeaux aux patrons est d'autant plus scandaleuse : 36 milliards d'euros par la suppression des cotisations patronales sur les allocations familiales. Pour les salariés, il s'agit bien du vol de leur salaire différé qui, au lieu de financer notre protection sociale, va alimenter les profits des patrons tels ceux du groupe Vinci !

L'enseignement de cette grève, c'est qu'elle a redonné confiance aux salariés. Dans ce mouvement, l'action organisée du syndicat, dans un dialogue constant avec la base, a été déterminante.

Les salariés ont pris conscience de leur force : on peut faire reculer les patrons même dans un grand groupe du BTP comme Vinci.

Avec un acquis important : nous avons obtenu des augmentations générales pour tous les salariés, en contradiction avec la politique salariale du groupe Vinci qui préconise des augmentations individuelles « à la tête du client ».

Ce mouvement a été unitaire, même si au départ nous n'avions pas tout à fait les mêmes revendications en fonction des entreprises, mais nous avons des intérêts

communs, et le syndicat, avec ses délégués, a joué son rôle : celui de la défense des intérêts des salariés, la défense des revendications.

Le 30 janvier 2014 ■

“Pour préparer cette grève, les délégués CGT ont rencontré les ouvriers sur les chantiers, établi avec eux la liste des revendications”

“Nous avons obtenu des augmentations générales pour tous les salariés, en contradiction avec la politique salariale du groupe Vinci”

Photo DR



Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** du 30 novembre, à Paris

Réforme du financement des organisations syndicales : ATTENTION, DANGER !

Sylvain Marati

Le 22 janvier dernier, le gouvernement a déposé un « projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ». Usant d'un cavalier législatif, ce projet inclut un article qui réforme en profondeur le financement des syndicats. Présenté par le gouvernement comme un prolongement de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité, ce projet pourrait, comme le note un militant ouvrier, « modifier substantiellement le cadre de l'action syndicale en France ».

Pour aborder le premier aspect, essentiel, il faut revenir un peu en arrière. A la naissance du mouvement syndical, le patronat a férocelement réprimé les organisations ouvrières. Ne pouvant maintenir durablement leur interdiction, les patrons et les gouvernements successifs, chargés de maintenir le régime de la propriété privée par les moyens de la puissance publique, se sont efforcés d'associer les organisations ouvrières à la marche de la société capitaliste et de mettre les syndicats « au service de l'entreprise ». Depuis plus d'un siècle, la défense de l'indépendance des organisations syndicales, au service exclusif de la défense des intérêts particuliers des travailleurs, est un combat permanent et sans cesse remis en cause.

Le projet du gouvernement Hollande-Ayrault marque néanmoins un tournant. Jusqu'à présent, les syndicats définissaient eux-mêmes leurs buts et leurs objectifs dans leurs statuts. Pour ce qui concerne la CGT et la CGT-FO, héritières de la Charte d'Amiens de 1906, il s'agit de défendre les intérêts particuliers des salariés en toute indépendance à l'égard du patronat, des partis politiques et des pouvoirs publics. Mais le gouvernement veut, par la loi, leur attribuer « une mission d'intérêt général » au titre de « leur participation à la construction des politiques publiques » et, par conséquent, un financement spécifique nouveau.

Les syndicats deviendraient ainsi un rouage de l'Etat, financé par lui. Pour le moment, les sommes seraient modestes, de l'ordre de 5 millions d'euros. Mais une mécanique s'enclenche, qui rappelle la déclaration signée le 25 novembre 2013 par les directions des organisations CGT, CFDT, CFTC, FSU, UNSA plaçant « l'intérêt général » au-dessus des intérêts particuliers.

Ce projet, pour l'instant largement laissé dans l'ombre et faisant l'objet de peu de publicité, suscite déjà de nombreuses réactions parmi les militants et responsables attachés à l'indépendance de leurs organisations. D'autant plus que le deuxième aspect majeur de ce projet de loi est une modification radicale du circuit de financement des syndicats. Ce financement repose pour l'essentiel

sur les cotisations des syndiqués. Mais une part importante provient de leur participation à la gestion des organismes paritaires agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'assurance chômage, des retraites complémentaires... Comme le dit un responsable syndical, « dans ces organismes, ils y représentent les intérêts de leurs mandants, soit tout ou partie de la classe ouvrière, et sont défrayés pour leur participation ».

Or le projet de loi prévoit que l'ensemble des circuits de financement de la formation professionnelle et des organismes paritaires soit intégralement centralisé dans « un fonds paritaire qui assure la mission de service public d'apporter une contribution au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, au titre de leur participation à la conception, la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi d'activités qui concourent au fonctionnement et au développement du dialogue social ».

Ce fonds, qui se substituera quasiment à tous les flux de financements existants, sera géré par une association constituée de représentants syndicaux et patronaux, flanqués d'un commissaire du gouvernement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2015.

Comme le dit ce même syndicaliste : « En clair, les organisations syndicales de ce pays passeraient sous la coupe directe de l'Etat. »

Ils ne devront plus rendre compte de leur mandat seulement à leurs mandants, mais également

aux autres organisations syndicales, au patronat et au gouvernement ! Le gouvernement assure que « la réforme vise en premier lieu la rationalisation des circuits de financement et non leur volume », mais de nombreux syndicalistes s'inquiètent.

Des responsables, dans les unions départementales, mais également et surtout dans les fédérations professionnelles, se demandent si leurs budgets ne seront pas finalement sérieusement amputés. Pour le moment, beaucoup de dispositions restent à préciser par décret. Mais une chose est sûre : le nombre d'organisations bénéficiaires de l'enveloppe budgétaire, supposée constante, sera élargi à l'UNSA et à Solidaires.

Un autre aspect, sans doute le plus important, préoccupe les militants et responsables des syndicats fondés sur le fédéralisme et respectueux de l'autonomie structurelle pleine et entière de leurs organisations. Selon « l'étude d'impact » publiée sur le site de l'Assemblée nationale, « les structures confédérales (seront) destinataires de l'intégralité des financements qui leur sont destinés, que ces derniers soient dus au titre des organisations territoriales ou sectorielles (organisation de branches) qui leur sont affiliés. Elles (seront) ainsi responsables d'en assurer la répartition ». Or tout le monde sait que celui qui tient les cordons de la bourse... dirige.

L'étude d'impact précise : « Une telle centralisation du financement permet (...) de renforcer les mécanismes intégrateurs internes. » Cette formule ne peut que susciter interrogations et inquiétudes pour celles et ceux qui sont attachés au fédéralisme et qui se sont souvent opposés, avec succès, ces dernières années aux réformes de structure visant, par exemple, à réduire le nombre de fédérations et à découpler la forme des organisations syndicales des conventions collectives et des garanties statutaires nationales au nom de la confédéralisation et, dans la CGT plus particulièrement, du « nouveau statut du travail salarié ».

On peut également s'interroger sur la liberté dont disposeront les syndicats, les unions locales, les unions départementales et les fédérations professionnelles dans l'organisation des stages de formation de leurs militants syndicaux. Le projet de loi supprime en effet un article phare du Code du travail, qui permet aux militants du secteur privé de partir douze jours en formation par an en ayant leur salaire maintenu dans la limite de 0,08 % de la masse salariale de l'entreprise. Désormais, c'est l'association nationale chargée de collecter et de répartir les fonds, constituée pour moitié par des représentants syndicaux et pour moitié par des représentants patronaux, qui dirigera, là encore, les cordons de la bourse. Sans qu'il soit possible de dire, à ce stade, par qui, comment, selon quels critères et dans quels délais le salaire des syndicalistes en formation sera, ou ne sera pas, maintenu.

Autant d'inquiétudes qui expliquent, sans doute, que la CGT exige le retrait de la partie du projet de loi consacré à la réforme du financement des organisations syndicales. Une question reste néanmoins posée : comment, concrètement, obtenir ce retrait ? ■



Photo AFP

Plan de cession de Mory Ducros : les salariés se sont rassemblés devant le tribunal de commerce de Pontoise le 31 janvier

Deux cents salariés de Mory Ducros, venus de la Sarthe, du Val-de-Marne, de Gonesse (Val-d'Oise), de Normandie... étaient rassemblés devant le tribunal de commerce de Pontoise le vendredi 31 janvier à l'appel de la CGT, seul syndicat qui n'a pas donné son aval au plan de reprise de la société (deuxième plus important transporteur de fret en France) par Arcole Industries, « un fonds d'investissement spécialisé dans le retournement d'entreprises en difficulté ». Officiellement, il s'agit de sauvegarder l'entreprise.

Le tribunal de commerce de Pontoise, qui devait examiner l'offre de reprise de Mory Ducros par Arcole Industries le 31 janvier, a suspendu l'audience. Les discussions devront reprendre le 4 février.

Arcole Industries est l'un de ces fonds d'investissement spécialisés dans le rachat d'entreprises en difficulté, pour les rendre rentables en les restructurant, en fermant les sites jugés non profitables, en licenciant les travailleurs et en remettant en cause les droits de ceux dont l'emploi est conservé...

Dans le cas de Mory Ducros, il est présenté comme un sauveur alors qu'il ne fait en réalité que « reprendre » une société dont il est déjà le propriétaire, puisqu'il en est l'actionnaire majoritaire !

Sur le mur en face du tribunal de commerce, une grande banderole a été déployée par les travailleurs avec un mot imprimé en gros : « Résistance ».

« NOUS NOUS BATTRONS JUSQU'AU BOUT »

La colère est grande parmi les salariés rassemblés : « Comment peut-on caractériser cela autrement que comme une escroquerie ? », dit l'un d'eux. Ils se présentent comme les sauveurs d'une faillite qu'ils ont eux-mêmes organisée. Et de l'argent, il y en a : Arcole Industries fait partie d'un groupe capitaliste plus vaste, « Caravelle » dont les propriétaires font partie des 200 familles les plus riches de France... Cela fait vingt-cinq ans que je travaille dans cette boîte. Et maintenant, on se débarrasse de nous comme des malpropres. Nous n'avons aucune perspective sérieuse de reclas-

sement. Nous allons toucher des primes. Et après ? »

Très acclamé, un responsable CGT prend la parole : « Ils nous ont fait un chantage : arrêtez les blocages, arrêtez la grève. Sinon, nous laissons l'entreprise fermer. Il faut arrêter de perturber l'activité. »

Nous perdons des clients. Il faut que cela cesse... Eh bien non ! Cela ne va pas cesser. Cela ne fait même que commencer, mes camarades. Car comment accepter ? On nous dit qu'on sauvegarde 2 210 emplois. Et les autres ? 3 000 personnes à la rue ! Ils n'auront plus de quoi payer leurs loyers, nourrir leurs enfants. Combien de familles à la rue ? Il s'agit d'une machination sans précédent... De l'argent il y en a. Les salariés ont consacré leur vie à cette entreprise. Nous n'acceptons pas. Nous ne baisserons pas les bras. Nous nous battons jusqu'au bout... »

La volonté de se battre est grande. Durant toute la semaine, des sites ont donc été bloqués par les grévistes, malgré les menaces. Et Arcole Industries a finalement annoncé une enveloppe de 30 millions d'euros qui devrait être consacrée aux indemnités supra légales de licenciement, en plus des indemnités habituelles. Le tribunal de commerce a suspendu la mise en délibéré. Quel que soit le résultat final, quelle que soit la décision prise par le tribunal de commerce le 4 février, même si d'aucuns peuvent considérer que des avancées ont été obtenues, il n'en demeure pas moins que le sentiment qui domine est qu'« on aurait pu attendre autre chose de ce gouvernement... C'était à lui de faire quelque chose. C'était à lui de prendre les affaires en main. Arnaud Montebourg s'est contenté de faire pression sur Arcole Industries pour qu'elle améliore son offre. Mais les 17 millions d'un prêt de l'Etat, conditionné au changement du management que l'on a annoncé dans la presse, c'est quand même l'argent des impôts que nous payons qui est utilisé pour faciliter un plan où l'on nous licencie... »

Amertume et colère, qui ici comme ailleurs à l'échelle nationale, alors que les plans de licenciement se généralisent, contribuent à faire croître le sentiment qu'il va falloir s'y mettre tous ensemble pour arrêter cette spirale infernale de suppressions d'emplois et de fermetures.

Correspondant ■



Photo AFP

Chronique

INTERNATIONALE

L'accord parfait
souhaité par
The Economist...

François Forgeue

Le mardi 28 janvier 2014, le président Barack Obama a prononcé (pour la sixième fois) devant le Congrès (Chambre des représentants et Sénat réunis) le rituel « rapport sur l'état de l'Union ». Cet exercice obligé est naturellement marqué par des propos optimistes sur la situation du pays mais dessine aussi, généralement, les perspectives souhaitées par le président. Dans la prestation d'Obama, les propos convenus sur la grandeur de l'Amérique, le courage de ses soldats et l'esprit de la « libre entreprise » qui brille pour tous n'ont pas manqué. La tonalité particulière de ce rapport fut l'insistance avec laquelle Obama proclamait le redémarrage de l'économie américaine, ses succès, alors que, pourtant, des millions d'Américains restent chômeurs et que des millions d'autres, bien que bénéficiant d'un emploi précaire, survivent en dessous du seuil de pauvreté officiel.

Ce qu'Obama soulignait, c'est que dans le cadre de la crise mondiale qui frappe l'économie capitaliste, l'impérialisme américain assurerait malgré tout et par tous les moyens sa position prééminente face à toutes les autres puissances. *Informations ouvrières* reviendra sur la signification internationale des propos d'Obama. Pour ce qui est des perspectives, si le ton du président fut martial — assurant qu'avec ou sans l'aide du Congrès, il prendrait des mesures positives pour tous les Américains — il demeure que « ce défi s'accompagne d'ambitions modestes », comme le note le *New York Times*. Le président « ne peut rien entreprendre d'important sans la coopération de ses opposants », remarque *The Economist*, qui en tire la conclusion que sur les questions essentielles, la politique d'Obama ne peut être que consensuelle, c'est-à-dire rechercher un accord entre le Parti démocrate (son parti) et le Parti républicain. *The Economist* considère que sur des questions comme le traité de libre commerce, les impôts, l'immigration, la recherche de moyens à même d'assurer la « compétitivité » de l'économie américaine, c'est-à-dire les profits des capitalistes américains, un accord est possible entre républicains et démocrates.

L'événement



Photo AFP

Le président des Etats-Unis, Barack Obama, le mardi 28 janvier 2014, prononçant devant le Congrès son « rapport sur l'état de l'Union ».

Etats-Unis : les dits et les non-dits du discours de Barack Obama sur « l'état de l'Union »

François Forgeue

L'accord que l'hebdomadaire britannique *The Economist* appelle de ses vœux ne peut être scellé que contre les intérêts des travailleurs américains. Dans cette mesure, c'est un discours bien creux qu'a prononcé Barack Obama sur « l'état de l'Union » le 28 janvier dernier à Washington. Discourant sur la nécessité de « réduire les inégalités », le président américain a certes proclamé la nécessité d'augmenter le salaire minimum fédéral, le faisant passer de 7,25 dollars l'heure à 10,10 dollars, laissant retomber sur la majorité républicaine à la Chambre des représentants la responsabilité que cela ne se fasse pas. Il a déclaré que ce taux de salaire serait appliqué à tous les travailleurs ayant un contrat fédéral (c'est-à-dire travaillant pour l'armée ou une autre institution fédérale).

En réalité, cette décision n'affecterait donc que 500 000 travailleurs sur les 21 millions qui, aujourd'hui, sont payés moins de dix dollars l'heure, alors que la centrale syndicale, l'AFL-CIO, considère que le minimum permettant de survivre au-dessus du seuil de pauvreté est de 15 dollars l'heure. Le président Obama n'a bien sûr rien dit du contexte dans lequel il proposait ces mesures. Il n'a pas parlé des puissants mouvements de grève qui ont affecté les géants du « fast-food », où la moyenne des salaires de la majorité des employés tourne autour du minimum actuel des 7,25 dollars. Il n'a rien dit des mouvements qui ont mobilisé massivement les personnels et les enseignants des universités.

Il a encore moins parlé du refus des travailleurs de l'aéronautique d'accepter, au nom de la « compétitivité », une brutale remise en cause de leurs avantages acquis, car il lui aurait alors fallu admettre que ce qui creuse aujourd'hui les inégalités aux Etats-Unis correspond à la volonté de l'administration d'aider le patronat à démanteler toutes les conquêtes que les travailleurs américains ont acquises par leurs luttes passées.

LA LUTTE DES TRAVAILLEURS
DE BOEING

Le 13 novembre 2013, les 31 000 travailleurs de l'usine Boeing, à Everett dans l'Etat de Washington, rejetaient à une majorité de 70 % la proposition de la direction de prolonger de huit ans l'accord actuel en l'accompagnant de mesures liquidant les avantages acquis : liquidation du système de retraite payé par la ville, augmentation de la part payée par les employés pour leur couverture médicale, blocage de fait des salaires.

Le « non » des travailleurs de Boeing a résonné comme un coup de tonnerre dans tout le mouvement ouvrier américain. Ils avaient répondu à l'appel de leur section syndicale, la section 1951 de l'Union nationale des machinistes (IAM).

Ils l'avaient fait alors que la direction de Boeing utilisait contre eux le chantage, expliquant qu'en cas de refus, l'usine serait délocalisée dans un autre Etat. Ils l'ont fait alors que la direction nationale de leur syndicat leur enjoignait d'accepter les propositions patronales, avec le soutien du gouverneur démocrate de l'Etat (1).

Comme l'écrit un délégué syndical de Boeing, « immédiatement après notre vote, toute une coalition de forces s'est rassemblée pour chercher à nous imposer ce que nous avons démocratiquement rejeté ».

A ce sujet, un article du *Wall Street Journal* (8 janvier) indique : « Tous les élus démocrates de l'Etat et d'autres représentants ont demandé que le syndicat organise un nouveau vote pour accepter les propositions de Boeing. Cela inclut le gouverneur démocrate de l'Etat, Jay Inslee, les maires de Seattle et d'Everett et bien d'autres. »

La direction nationale de l'IAM, avec l'appui de la direction confédérale de l'AFL-CIO pesa de tout son poids dans le même sens. La direction de Boeing proposa de nouvelles discussions aux représentants des travailleurs de l'usine d'Everett, mais à quelques détails près, les propositions furent les mêmes. Une nouvelle consultation fut organisée en hâte le 3 janvier, pendant les vacances de fin d'année où l'entreprise était fermée. Le syndicat réclama en vain que la date du vote soit repoussée.



Photo AFP

Le « non » des travailleurs de Boeing a résonné comme un coup de tonnerre dans tout le mouvement ouvrier américain.

Malgré tout, dans ce vote imposé à la vitesse, en dépit de l'immense pression exercée de toute part, la détermination des travailleurs se refléta à tel point qu'il ne donna que 51 % de voix exprimées pour l'acceptation des propositions de Boeing et 49 % de contre, avec la direction du syndicat local. Un tel résultat est un échec pour toutes les forces qui exigeaient des travailleurs, au nom d'un prétendu « intérêt général », qu'ils renoncent à leurs droits. De plus, cette différence de 600 voix entre les « pour » et les « contre », dans un vote concernant 31 000 personnes, doit être apprécié en tenant compte du fait que 8 000 travailleurs n'ont pas voté.

En fait, seulement 38 % des travailleurs concernés ont, le couteau sous la gorge et abandonnés par leur direction syndicale nationale, ratifié les conditions imposées par Boeing. De plus, au moment du vote, près de 3 000 syndiqués étaient encore en vacances et n'ont pu prendre part au vote. C'est pourquoi les responsables du syndicat d'Everett ont entrepris des démarches pour faire annuler ce vote et éventuellement en obtenir un autre.

L'un des délégués, Jason Redrup, explique : « Ce qu'on nous propose nous renverrait soixante-quinze ans en arrière (...). Il est important que dans tout le pays, le mouvement ouvrier comprenne que ce contrat est une attaque contre tous. L'accepter serait ouvrir la voie à de nouvelles attaques dans tous les secteurs contre nos salaires, nos retraites et la protection de notre santé. »

Répondant à cet appel, le Labor Fightback Network, qui réunit des responsables et des militants syndicaux de tout le pays engagés dans la lutte pour l'indépendance des organisations syndicales, notamment à l'égard du Parti démocrate, a décidé d'engager une campagne dans tout le pays pour que les organisations syndicales, à tous les niveaux, se solidarisent avec la section locale de l'IAM d'Everett.

Le combat des travailleurs de Boeing est l'un des éléments majeurs de l'incertitude qui pèse sur toute la politique américaine.

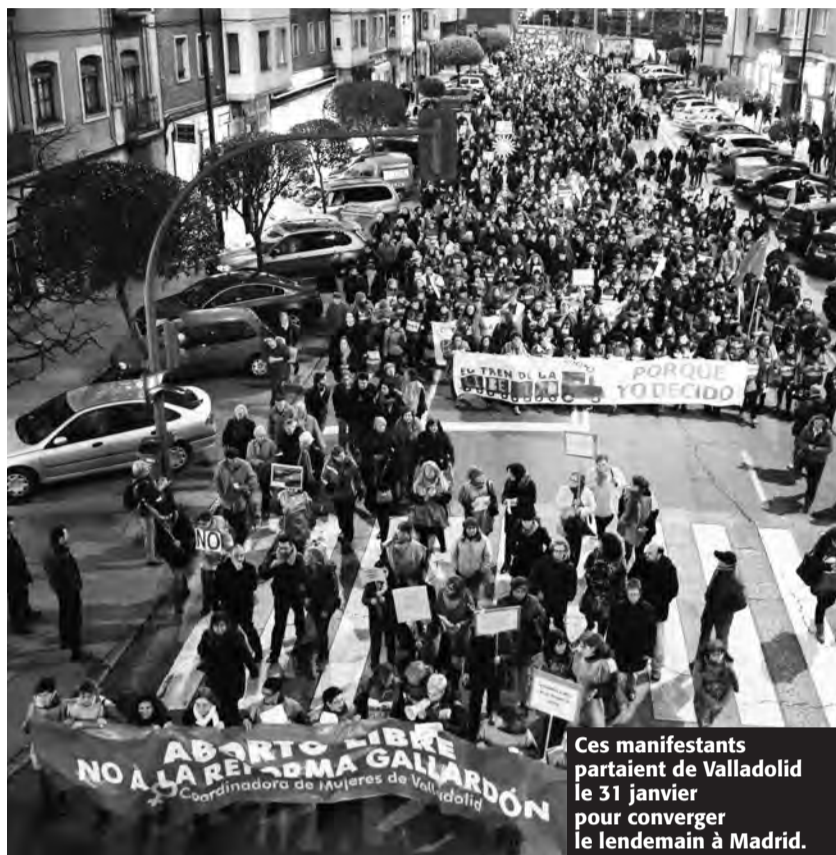
(1) Lire *Informations ouvrières*, n° 279 (du 28 novembre 2013).

Espagne

PROJET DE LOI DE REMISE EN CAUSE DU DROIT À L'AVORTEMENT

Des dizaines de milliers de manifestants à Madrid, le 1^{er} février

Aux cris d'« avortement libre ! », des dizaines de milliers de manifestants, hommes et femmes, de toutes générations, ont convergé samedi 1^{er} février à Madrid pour une première grande manifestation contre l'avant-projet de loi qui supprimerait en Espagne le droit à l'interruption volontaire de grossesse.



Ces manifestants partaient de Valladolid le 31 janvier pour converger le lendemain à Madrid.

Photo AFP

Correspondant

« C'est une énorme mobilisation. Nous sommes venus dire au gouvernement que nous sommes nombreux à refuser que nous retournions quarante ans en arrière », affirme Begona Piñero, de l'association « Las Comadres » des Asturies, à l'origine de la manifestation et d'un « train pour la liberté » qui est parti de Gijon (nord de l'Espagne).

« Ce sont mes droits, c'est ma vie ! », « avortement libre pour ne pas mourir ! », proclamaient les manifestants sur des pancartes, pendant qu'une délégation est allée remettre au Congrès un manifeste intitulé « Je décide ! ».

Salué bruyamment par l'Eglise catholique, le gouvernement de Mariano Rajoy a adopté à la fin décembre un avant-projet de loi supprimant la loi de 2010 qui en terminait avec la législation héritée de Franco.

Cet avant-projet de loi supprimerait de fait le droit à l'interruption volontaire de grossesse en Espagne, ne l'autorisant plus qu'en cas de danger dûment prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, ou après un viol ayant fait l'objet d'une plainte préa-

lable, excluant y compris les cas de malformation du fœtus comme motif valable pour avorter. Un même rejet de cette loi est exprimé par tous les manifestants, qui déclarent ne pas vouloir revivre l'époque de la dictature franquiste, lorsque les femmes espagnoles allaient subir un avortement en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas.

« Nous étions cent femmes il y a trente-cinq ans à revenir de Londres en avion. Nous étions considérées comme des terroristes.

Je ne veux pas de ça pour mes filles », déclare Marisa Vallero, une manifestante de 55 ans. « Je n'aurais jamais imaginé que nous devrions nous retrouver ici, à lutter pour quelque chose que nous pensions acquis », s'insurge aussi Maria Pilar Sanchez, une aide sociale âgée de 57 ans. « Nous les jeunes, nous devons nous mobiliser, car cette loi nous ferait revenir à la préhistoire », tranche Maria Melendez, une enseignante de 26 ans.

COMMUNIQUÉ

Union générale des travailleurs (UGT)

Faire converger toutes les actions contre cet avant-projet de loi : « Retrait ! »

« Des dizaines de milliers de manifestants ont exigé aujourd'hui, dans les rues de Madrid, le retrait de l'avant-projet de loi sur l'avortement, projet présenté par le gouvernement et qui entraînerait une régression sociale sans précédents (...). Almudena Fontecha, secrétaire à l'égalité de l'UGT, qui est intervenue dans ce rassemblement pour la liberté, a mis l'accent sur le fait que « nous ne voulons pas une société hypocrite », et elle a défendu « une société où nous, les femmes, pourrions décider ». (...) L'objectif de cette première manifestation est de faire converger les différentes actions et meetings de protestation contre cet avant-projet de loi qui veut abroger la loi actuelle qui reconnaît le droit des femmes à décider de leur maternité et qui représente une avancée extrêmement importante dans la reconnaissance des droits des femmes » (extraits).

La privatisation des grands hôpitaux de Madrid a été stoppée

Le 27 janvier, le président du gouvernement régional de Madrid, Ignacio Gonzales, a annoncé que la privatisation de six grands hôpitaux de Madrid était stoppée. Le conseiller (ministre régional) de la Santé, Fernandez-Lasquetty, organisateur de cette privatisation, a été démis de ses fonctions.

Andreu Camps

Rappelons que dans le système régional de santé instauré en Espagne, il y a dix-sept régions, dont la région de Madrid. Les gouvernements régionaux ont un contrôle exclusif sur la santé et l'éducation. La privatisation des hôpitaux de Madrid était le point de départ pour imposer dans toutes les régions la privatisation du système de santé publique. En Espagne, malgré la régionalisation, il existe un système de santé public et gratuit pour tout le pays. Depuis 2010, au nom de la crise, les gouvernements régionaux ont commencé à introduire un « co-paiement », et le ticket modérateur est annoncé.

En ce sens, la défaite de ce plan de privatisation ne concerne pas seulement la région de Madrid, et aura des conséquences dans toutes les régions. Ainsi, dans la région Castille-La Manche, le gouvernement régional vient également d'abandonner le plan de privatisation. Dans la région de Valence, où le gouvernement régional a construit ces dernières années cinq hôpitaux privés, le PS annonce que s'il remporte les élections, il les nationalisera.

« La victoire obtenue à Madrid montre qu'il est possible de faire reculer le gouvernement »

Información Obrera

bunaux, jusqu'à la décision prise par le gouvernement de retirer la réforme. Comme le dit la porte-parole du syndicat des médecins, Patricia Alenzo, « ce que nous avons montré, c'est qu'on peut arrêter une réforme ».

APRÈS LA GRÈVE DES ÉBOUEURS DE MADRID

Au mois de décembre 2013, à la veille de Noël, la grève de trois semaines des éboueurs de Madrid a mis en échec le plan de licenciement de la mairie de Madrid, dirigée par le Parti populaire. Comme le dit une déclaration du journal *Información Obrera* :

« Les travailleurs de la santé de Madrid ont gagné, tout comme l'avaient fait les éboueurs de Madrid. Les travailleurs de l'hôpital Ramon Y Cajal, la population du Gamonal, à Burgos, imposant l'unité avec les organisations, notamment avec les syndicats, menant la lutte jusqu'au bout sur des objectifs clairs,

ont rendu la victoire possible. Mais si cela a été possible de défaire la mairie et la région de Madrid, fiefs de la faction la plus réactionnaire du Parti populaire, pourquoi les travailleurs de tout le pays devraient-ils accepter de nouvelles coupes contre les retraites, la loi de privatisation de l'enseignement, la loi sur l'administration locale qui détruit les services publics municipaux ? Pourquoi permettre que le gouvernement Rajoy puisse mettre en application la nouvelle réforme du Code pénal, la loi de sécurité citoyenne, une nouvelle loi annoncée contre les grèves, ou le projet de loi contre l'avortement ?

Pourquoi attendre les élections de novembre 2015, pourquoi permettre que le gouvernement organise l'affrontement entre les différents peuples du pays, notamment le peuple de Catalogne, pour imposer ces plans à tous les peuples ? La victoire obtenue à Madrid montre qu'il est possible de faire reculer le gouvernement. Les dirigeants de la classe ouvrière, notamment les syndicats, ont une responsabilité majeure dans l'organisation de la lutte dans l'unité pour abroger toutes les contre-réformes sociales et politiques et en finir avec le gouvernement Rajoy, parce que la victoire est possible. »

A suivre...

UNE VICTOIRE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS ORGANISATIONS

Le 31 octobre 2012, le gouvernement régional de Madrid, dirigé par le Parti populaire (droite), a annoncé le plan de privatisation. Le 2 novembre, les travailleurs de l'hôpital de La Princesa ont entamé une occupation illimitée de l'hôpital, obligeant, le 21 novembre, le gouvernement régional de faire marche arrière sur cet hôpital. Mais tous les hôpitaux de Madrid étaient alors occupés. Les 26 et 27 octobre et les 4 et 5 novembre 2013, quatre journées de mobilisation étaient appelées par les organisations syndicales et le syndicat des médecins (AFEM). Parallèlement, une procédure judiciaire avait été entamée, et le 10 juillet 2013, le tribunal de Madrid avait paralysé ce processus de privatisation. Au cours de ces quinze mois, des mobilisations, manifestations, journées de grèves se sont succédé, ainsi que des recours et des sentences des tri-

KAZAKHSTAN > CAMPAGNE INTERNATIONALE « POUR LA LIBÉRATION DES SEPT OUVRIERS DU PÉTROLE DE JANAOPEN »

Un premier résultat de la campagne internationale

Nos correspondants en Russie nous informent que le jeudi 9 janvier 2014, le tribunal de la ville d'Atyrau, au Kazakhstan, a décidé de transférer Rosa Touletaeva en colonie pénitentiaire.

Correspondants

Rappelons que Rosa Touletaeva, ouvrière dans l'industrie du pétrole, a été condamnée à sept ans de prison en février 2012, avec six autres travailleurs, pour avoir dirigé la plus grande grève de l'histoire de cette immense république d'Asie centrale ex-soviétique. La grève avait paralysé l'industrie du pétrole pendant plus de six mois, et ne s'était terminée que

lorsque la police a ouvert le feu, le 16 décembre 2011, sur les grévistes, dans la ville de Janaozen, assassinant au moins quinze d'entre eux. Pour les militants et organisations syndicales du Kazakhstan et de Russie qui ont engagé une campagne internationale « pour la libération des sept ouvriers du pétrole de Janaozen », le transfert de Rosa Touletaeva, qui a déjà purgé un tiers de sa peine, est un premier résultat de la campagne internationale.

Saluant la décision du tribunal d'alléger les conditions de détention de Rosa Touletaeva, les représentants de la Confédération des syndicats libres du Kazakhstan (KSPK) ont annoncé leur intention de poursuivre leur campagne jus-

qu'à la libération complète de tous les dirigeants syndicaux emprisonnés. « La KSPK prend note de cette décision comme une mesure d'humanité, représentant un premier pas dans la prise en compte par les autorités du Kazakhstan de la mobilisation du mouvement ouvrier international et des défenseurs des droits de l'homme. Il s'agit là d'un allègement significatif de la peine d'une brutalité sans précédent infligée à la seule femme parmi les condamnés à la suite de la grève », a déclaré la présidente de la KSPK, Larissa Kharkova, dans un communiqué rendu public après la décision du tribunal.

« Nous espérons que le transfert de Rosa Touletaeva vers une colonie pénitentiaire sera la première étape vers la libération de tous les syndicalistes du secteur pétrolier condamné dans le « procès de Janaozen », a également déclaré

Larissa Kharkova. Nous appelons tous nos frères à travers le monde à poursuivre la campagne de solidarité « Liberté pour les ouvriers du pétrole de Janaozen », et nous espérons que les autorités du Kazakhstan vont continuer à avancer dans la voie de l'humanité et de la clémence, jusqu'à ce que tous les condamnés puissent être à nouveau réunis avec leurs familles. »

Cette campagne est d'ores et déjà relayée en France à un haut niveau dans le mouvement syndical. Ce qui est d'autant plus important compte tenu des liens entre l'Etat français et les multinationales pétrolières d'une part, et le régime du président Nazarbaïev (ancien secrétaire général du Parti communiste du Kazakhstan jusqu'à l'effondrement de l'URSS en 1991) d'autre part. L'année 2014 a été déclarée « année du Kazakhstan » en France.

Chronique

ÉCONOMIQUE

Le crépuscule des "émergents"...

Pierre Cise

La semaine dernière, de violentes secousses ont affecté l'économie des principaux pays dits « émergents ». Les monnaies indienne et turque, à la suite de celle d'Argentine, ont connu de fortes dévaluations. La raison ? L'annonce d'une prétendue reprise de l'économie américaine (1) et, surtout, l'annonce de la Fed, la Banque centrale des Etats-Unis, du ralentissement de son injection massive de dollars dans l'économie mondiale. Dans l'espoir de rendements plus importants sur les marchés financiers américains et par crainte d'un assèchement de l'océan de dollars créés par la Fed, les « investisseurs » ont entamé un mouvement de sortie de leurs capitaux des pays émergents, provoquant les soubresauts actuels. C'est la troisième fois en moins d'un an que ces pays subissent cette situation, qui, en passant, met à mal une fois de plus le mythe des pays émergents, « nouvelles puissances de la planète » et « sauveurs » des économies des pays industrialisés en crise. Ces soubresauts sont la conséquence du chaos créé par la politique menée depuis des décennies par le capital financier et ses institutions, comme le Fonds monétaire international (FMI). Les privatisations, la destruction des secteurs décréés « non rentables », l'ouverture des marchés intérieurs, la création de marchés financiers locaux à haut rendement, la mise à disposition d'une main-d'œuvre à bon marché et la spécialisation de l'économie sur l'exportation, au détriment des productions locales désormais massivement importées, tout cela a renforcé la soumission de ces pays aux multinationales, aux banques, aux spéculateurs. D'un côté, la croissance de ces pays, largement dopée par les délocalisations et les exportations, a été financée par des masses de capitaux, et les importations massives ont creusé des déficits qu'il a fallu aussi financer auprès des marchés. De l'autre, les « clients » des exportations de ces pays étant en plein marasme, la croissance des principaux « émergents » s'est fortement ralentie, voire s'est arrêtée net depuis deux à trois ans. Affolés par ce qu'ils ont créé et par la pression de la Fed, les détenteurs de capitaux se replient donc sur des valeurs plus sûres, accroissant encore plus le chaos dans lequel ce système pourrissant menace d'entraîner l'humanité tout entière.

(1) Les précédentes chroniques ont montré à quel prix cette reprise serait possible.

TUNISIE

Trois ans après la chute de Ben Ali, une nouvelle Constitution

Correspondant

Le 26 janvier dernier, l'Assemblée constituante tunisienne a adopté la nouvelle Constitution. La révolution tunisienne a abrogé la Constitution de 1959, instrumentalisée par le dictateur déchu Ben Ali pour imposer le pouvoir sans partage du parti unique.

La volonté réformatrice du leader nationaliste Habib Bourguiba et le poids de l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) au sein de l'Assemblée constituante de 1959 avaient permis d'inscrire dans la première Constitution tunisienne un acquis historique considérable : l'émancipation de la femme.

Le Code du statut personnel est adopté le 13 août 1956, quelques mois seulement après la proclamation de l'indépendance et avant même l'abolition de la monarchie et la proclamation de la république. Il interdit la polygamie et la répudiation, institue le divorce judiciaire avec les mêmes droits pour les hommes et les femmes, fixe l'âge minimum du mariage à 17 ans pour les filles et exige le consentement de la femme pour légaliser son mariage. Une avancée historique défendue avec acharnement par la classe ouvrière, son organisation syndicale et toutes les forces démocratiques, au moment où elle fut menacée par le parti islamiste Ennahda et ses alliés dans l'enceinte de l'Assemblée constituante élue le 23 octobre 2011. Pendant deux ans, toutes les tentatives ont été entreprises pour inscrire la religion en tant que religion d'Etat et rompre ainsi avec le caractère civil de la république proclamée par la Constitution de 1959.

Qu'en est-il dans la Constitution qui vient d'être adoptée ?

L'Assemblée constituante élue en octobre 2011, d'où se trouve absente la grande majorité du peuple tunisien, et principalement la classe ouvrière, est rejetée massivement dans toutes les mobilisations et les grèves, car, non contente de soutenir la politique de soumission aux directives et aux conventions contractées par Ben Ali avec l'impérialisme, elle a voulu aller plus loin dans la destruction des institutions et des acquis démocratiques. « L'Assemblée constituante n'est ni constituante ni souveraine », nous disaient dans ces mêmes colonnes, il y a quelques mois, Sami Tahri, un des principaux dirigeants de l'UGTT. Mais le peuple tunisien s'est dressé,



Avenue Habib-Bourguiba, en janvier 2012, un an après la révolution qui fit tomber Ben Ali.

La Constitution adoptée est le produit du rapport des forces entre la révolution et la contre-révolution.

dans toutes les régions et dans ses syndicats et ses organisations démocratiques, pour défendre ses acquis. La Constitution adoptée est le produit du rapport des forces entre la révolution et la contre-révolution. Contre la volonté des forces réactionnaires au sein de l'Assemblée, les acquis de l'indépendance sont préservés. L'article premier de la Constitution adopté le 26 janvier 2014 reste identique à celui de 1959 : « La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime. Il n'est pas permis d'amender cet article. » De même, l'égalité entre les citoyens en droits et devoirs, « sans discrimination aucune », dit l'article 21 de la Constitution, pour écarter toute équivoque. La Constitution dicte

précisément que « l'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer » (article 46). La liberté de croyance et de conscience, combattue par le parti islamiste Ennahda et ses alliés, est garantie. Mieux, le rejet par le peuple tunisien de toutes les expressions de la haine et de la discrimination qui se sont déchaînées pendant plus de deux ans, semant la terreur dans toutes les régions du pays, a permis d'obtenir que soit inscrit dans la Constitution que « l'Etat s'engage à diffuser les valeurs de modération et de tolérance, à protéger les sacrés et à interdire d'y porter atteinte, comme il s'engage à interdire les campagnes d'accusation d'apostasie et l'incitation à la haine et à la violence. Il s'engage également à s'y opposer. »

Un pas important dans la voie de l'instauration de l'Etat laïque que vient de franchir le peuple tunisien. L'Etat garantit le libre exercice de tous les droits démocratiques, ainsi que le droit à « un enseignement public et gratuit dans tous ses cycles et veille à fournir les moyens nécessaires pour réaliser la qualité de l'enseignement, de l'éducation ».

Mais n'est pas dans la Constitution ce que la révolution tunisienne a inscrit au premier plan de ses revendications, à savoir la rupture des liens de subordination à l'impérialisme, qui sont la cause du fossé qui

se creuse avec le chômage et la paupérisation de larges couches de la société.

Certes, « le travail est un droit pour chaque citoyen et citoyenne. L'Etat prend les mesures nécessaires à sa garantie sur la base de la compétence et de l'équité », stipule la Constitution. Mais alors la rupture du contrat d'association avec l'Union européenne — signé par Ben Ali en 1995, et qui a livré à la privatisation la grande majorité des entreprises tunisiennes — n'est-elle pas un impératif urgent ? La première mesure n'est-elle pas de renationaliser toutes ces entreprises ? « La souveraineté de l'Etat sur les ressources (naturelles) est exercée (au) nom du peuple tunisien », stipule la Constitution.

Mais cela reste une référence abstraite si la souveraineté du peuple tunisien, qui exige que soient déclarées inaliénables non seulement les ressources naturelles mais toutes les richesses et les entreprises qu'il a chèrement conquises depuis l'indépendance, n'est pas inscrite dans la Constitution.

Celle-ci est donc le produit d'une situation contradictoire : l'essentiel de la Constitution de 1959 est préservé, mais l'« union nationale » gauche-droite-islamistes s'est retrouvée d'accord pour ne pas inscrire dans le marbre les exigences de la révolution qui a fait tomber Ben Ali.

EN BREF

"Des commandos américains dans le Sud libyen"

« "Depuis la fin de l'année dernière, des unités Delta, déguisées en nomades, encadrent des membres des forces spéciales libyennes dans leur chasse contre al-Qaïda dans le sud du pays", affirme au Figaro une source militaire française. "Les Etats-Unis estiment que la menace de désintégration du Sud libyen est telle qu'ils ne peuvent plus se contenter d'un simple traitement aérien de cette menace." Ces équipes mixtes sont appuyées par des drones et d'autres moyens de reconnaissance aériens, qui repèrent des convois jugés suspects. (...) Autre signe que les Etats-Unis sont décidés à agir, le Pentagone vient de récupérer dans le sud de la Tunisie une ancienne base désaffectée qui doit être rénovée pour intervenir sur le théâtre libyen, affirme une source diplomatique à Tunis » (Le Figaro, 1^{er} février). La région du Fezzan où interviennent les troupes américaines est à la frontière de l'Algérie.

VIENT DE PARAÎTRE

Fraternité!

Fraternité, n° 59, le journal du Parti des travailleurs d'Algérie, vient de paraître. A la une de ce numéro : "Dans un imposant rassemblement de ses cadres : le Parti des travailleurs annonce la candidature de Louisa Hanoune à la présidentielle de 2014." Disponible au prix de 1 euro. Ecrire à : Commission Fraternité, 87, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris

ÉGYPTE

Un référendum constitutionnel organisé par l'armée (lire Informations ouvrières, n° 285) ouvre, selon tous les spécialistes, la voie à la désignation du général al-Sissi, chef d'état-major, comme chef de l'Etat. Trois ans après la chute de Moubarak, quelle est la situation en Egypte ?

Nous publierons la semaine prochaine une correspondance sur cette question.

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

PALESTINE

Un jeune palestinien froidement assassiné par l'armée israélienne en Cisjordanie

Un jeune Palestinien de 19 ans a été froidement assassiné mercredi 29 janvier par des soldats israéliens près de Ramallah, en Cisjordanie, selon les services d'urgence et des sources de sécurité palestiniennes.

Il a été identifié comme étant Mohammad Moubarak, fils du président du comité populaire du camp de réfugiés de Jalazoune, près de Ramallah, membre du Fatah.

L'armée israélienne a prétendu que ses soldats en faction près de la colonie d'Ofra avaient répliqué à « un terroriste qui a ouvert le feu sur une position militaire israélienne ».

Des témoins affirment au contraire que le jeune homme n'était pas armé et avait été maltraité par les soldats israéliens qui l'avaient forcé à enlever ses vêtements.

Photo AFP



La Réunion : la jeunesse n'en peut plus. Elle se révolte !

Depuis plus de dix jours, les élèves réunionnais sont en grève. Ils exigent de ne pas travailler le mois de janvier où des températures de 45° C ont été relevées dans un atelier de lycée professionnel, 50° sur les terrains de sport ! Voici la situation de la jeunesse à La Réunion.

Comme tous les ans à la saison d'été austral, les cours reprennent dans des classes inadaptées à cause de la chaleur. Pas de climatisation (sauf pour les décideurs du calendrier : le rectorat), souvent pas même de ventilateur... Comment faire classe, comment apprendre, quand le corps doit lutter contre cette chaleur écrasante ? Les enseignants, les jeunes n'en peuvent plus. Tous les ans il y a des promesses, et rien ne bouge.

Tous apportent leur soutien au mouvement des jeunes. Ça suffit qu'on décide pour eux ! Ceux qui décident le calendrier sont souvent de passage. Alors, comment accepter qu'on puisse sacrifier les élèves et les faire travailler dans une période de très forte chaleur ? La jeunesse réunionnaise n'en peut plus. Elle se révolte. Elle sait que son avenir est en jeu et elle comprend que deux mois à étudier dans ces conditions sont deux mois perdus. Pourquoi un tel traitement pour la jeunesse par ailleurs frappée par un taux de chômage de 60 % ? En février 2012, le Port et le quartier du Chaudron avaient connu plusieurs nuits d'émeutes contre le chômage, la vie chère et le prix des carburants. L'an dernier, en février, la commune du Port avait été le théâtre d'affrontements particulièrement violents entre la

police et des jeunes qui réclamaient des emplois.

La jeunesse souffre de voir son avenir proposé... ailleurs. L'Etat français joue la carte du transfert de populations, avec les jeunes souvent condamnés à l'exil pour avoir un travail (y compris avec des aides financières), pendant que les postes d'encadrement sont souvent proposés à des salariés venus d'ailleurs, de France généralement. Cela peut paraître ubuesque : la SNCF vient recruter des cheminots à La Réunion pendant que des postes de techniciens et d'ouvriers chargés de remettre en état l'île après un cyclone sont proposés à... des techniciens et à l'armée en France.

Mais ce n'est pas ubuesque. C'est la poursuite du système colonial : interdire à la jeunesse, aux travailleurs réunionnais de développer une économie, un monde du travail en fonction des besoins des Réunionnais. Ainsi, les possibilités de profits pour les multinationales, d'exploitation de la main-d'œuvre à La Réunion sont préservées.

À La Réunion, les émeutes dans les villes et les quartiers les plus défavorisés (dont celui du Chaudron) ont repris. La presse est très discrète, parlant de heurts avec les forces de l'ordre, de véhicules incendiés... sans évoquer un seul instant que la jeunesse n'en peut plus de souffrir.

Ce mardi 4 février, la répression s'abat : un jeune, accusé d'avoir incendié une camionnette et d'avoir lancé des galets sur les gendarmes, a été condamné : seize mois de prison ferme. La jeunesse est en danger, et si elle se révolte, c'est la prison coloniale !

Correspondants ■

Entendu

“Les politiques sont responsables. Ils ne pensent qu'à leurs privilèges”

Le groupe « Travayer Larényon » a diffusé son journal ce dimanche (2 février) sur le marché du Chaudron. Un tract est distribué, dénonçant la situation pour la jeunesse et l'emploi. Les habitants du quartier évoquent ces émeutes, parfois leur désespoir ou leur incompréhension. Voici quelques réflexions :

« Vous avez raison, je me suis demandé pourquoi ils faisaient venir des militaires. Cela coûte cher de payer les billets d'avion. Il vaut mieux donner du travail aux Réunionnais. »

« Les jeunes n'en peuvent plus. Au lieu de mettre le feu à des poubelles, il faut aller à la préfecture. C'est eux qui décident de tout. »

Un artisan ferronnier du quartier : « C'est dur de bouger, dès qu'il y a une manifestation des jeunes, ils nous envoient la police, c'est la répression. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Nous, on est des pauvres, on n'a rien. Les jeunes n'ont pas d'avenir ici. »

D'autres réflexions :

« Les politiques sont responsables. Ils ne pensent qu'à leurs privilèges. »

« Il faudrait que ça "pète" une bonne fois. »

« Je prends le journal pour mon fils. Il est en classe prépa, ça va l'intéresser. »

« Je suis contente de voir que des gens se bougent. Je t'achète deux journaux, je vais donner l'autre à des amis. »

SLOVÉNIE

Privatisations à tout-va pour renflouer les banques

Le gouvernement slovène vient de brader le fabricant de lasers de haute technologie Fotona, deuxième entreprise figurant à son programme de privatisations. La holding d'Etat PDP a annoncé avoir cédé aux enchères les 70,5 % qu'elle détenait dans Fotona aux américaines US Gores Laser Holding et Technology4Medicine, qui ont proposé une offre commune.

Spécialisé dans la production et le développement de lasers médicaux, Fotona est la deuxième entreprise publique privatisée sur les quinze annoncées au printemps 2013.

Le gouvernement a besoin de lever près de 3 milliards d'euros pour recapitaliser le secteur bancaire.

Dans la liste approuvée par le Parlement en 2013 figurent notamment l'opérateur de télécommunications Telekom, le plus grand aéroport du pays, à Ljubljana, la deuxième banque NKBM et la compagnie aérienne Adria Airways.

ESPAGNE (1)

Pour l'Eglise catholique, la réforme de l'avortement serait une “avancée positive”

Les évêques espagnols militent pour l'adoption rapide du projet de réforme de la loi sur l'avortement approuvé par le gouvernement Rajoy, qui supprime quasiment le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

Les évêques « reconnaissent dans le projet présenté par le gouvernement une avancée positive par rapport à la législation actuelle, qui considérait l'avortement comme un droit ».

Et ils estiment que le nouveau texte ne va pas assez loin. Pour l'Eglise catholique, « une loi sur l'avortement, pour restrictive qu'elle soit, reste une loi injuste », écrivent-ils.

Le projet, approuvé le 20 décembre dernier en Conseil des ministres, et qui doit être encore soumis au Parlement, où le Parti populaire, de droite, dispose de la majorité absolue, modifie la précédente loi votée en 2010 sous le gouvernement du PS espagnol.

Celle-ci permet l'IVG jusqu'à quatorze semaines de grossesse pour toutes les femmes, et jusqu'à vingt-deux semaines en cas de malformation du fœtus.

Parmi les nombreuses dispositions réactionnaires qu'elle contient, la réforme annule ces délais et ne prévoit que deux cas dans lesquels il sera légal d'avorter en Espagne : le viol ou un « danger grave » pour la santé physique ou psychique de la femme. Les cas de malformation du fœtus sont exclus de la future loi.

ESPAGNE (2)

Encore beaucoup d'efforts à faire au profit des banques, déclare l'Union européenne

La Commission européenne appelle l'Espagne à poursuivre la rigueur. De son côté, le Fonds monétaire international (FMI), également associé à la supervision du plan de sauvetage européen, rendra son rapport final début février.

L'Espagne, a déjà injecté 41,3 milliards d'euros pour certaines banques proches de la faillite, comme Bankia qui, à elle seule, a reçu quelque 20 milliards d'euros.

La Commission européenne réitère son appel à atteindre entièrement les objectifs de réduction du déficit et à renforcer les réformes du marché du travail. « L'agenda des réformes dans le secteur financier doit se poursuivre au-delà de la fin du programme » en termes de consolidation des bilans, de recapitalisation des banques.

« La restructuration des banques nationalisées devrait se terminer sans attendre, avec l'objectif d'un retour au secteur privé », selon la Commission. C'est ce qu'on appelle « socialiser les pertes et privatiser les bénéfices ». L'Union européenne appelle aussi les autorités espagnoles à « être prêtes à prendre de nouvelles mesures, si les tests à venir de la Banque centrale européenne révèlent un manque de capital dans certaines banques ». Et dans le même temps, face aux expulsions de propriétaires ne pouvant plus rembourser leurs crédits, qui ont déclenché des actions de la population pour s'y opposer, la Commission encourage l'Espagne à faire « appliquer la loi » afin d'éviter de nouvelles pertes pour les banques. L'Espagne a été récemment déclarée « sortie de la récession » (sic), alors qu'un travailleur espagnol sur quatre est aujourd'hui au chômage.

CHIFFRE

52

C'est, en milliards de dollars, le montant des pertes de réserves de change subies par l'Etat argentin. Une chute qui ne cesse de s'accroître. Elle s'est élevée, selon la Banque centrale, à deux milliards de dollars pour le seul mois de janvier.

ALLEMAGNE

Une majorité de travailleurs et de jeunes opposés à plus d'intervention de la Bundeswehr à l'étranger

À la question :

“Êtes-vous pour plus d'interventions de l'armée allemande (Bundeswehr) à l'extérieur des frontières”,

61 % des personnes interrogées répondent non,

et seulement 30 % approuvent, selon cette enquête réalisée pour la télévision publique ARD.

Dans un entretien paru il y a une semaine, la nouvelle ministre de la Défense, Ursula von der Leyen, avait déclaré que l'Allemagne allait accroître son action militaire en Afrique, notamment en envoyant des instructeurs supplémentaires au Mali et en soutenant l'intervention française en Centrafrique.

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

PALESTINE

Un jeune palestinien froidement assassiné par l'armée israélienne en Cisjordanie

Un jeune Palestinien de 19 ans a été froidement assassiné mercredi 29 janvier par des soldats israéliens près de Ramallah, en Cisjordanie, selon les services d'urgence et des sources de sécurité palestiniennes.

Il a été identifié comme étant Mohammad Moubarak, fils du président du comité populaire du camp de réfugiés de Jalazoune, près de Ramallah, membre du Fatah.

L'armée israélienne a prétendu que ses soldats en faction près de la colonie d'Ofra avaient répliqué à « un terroriste qui a ouvert le feu sur une position militaire israélienne ».

Des témoins affirment au contraire que le jeune homme n'était pas armé et avait été maltraité par les soldats israéliens qui l'avaient forcé à enlever ses vêtements.

Photo AFP



Afrique du Sud : "La grève dans les mines de platine durera le temps qu'il faut", prévient le syndicat AMCU

CHIFFRE

52

C'est, en milliards de dollars, le montant des pertes de réserves de change subies par l'Etat argentin. Une chute qui ne cesse de s'accroître. Elle s'est élevée, selon la Banque centrale, à deux milliards de dollars pour le seul mois de janvier.

ALLEMAGNE

Une majorité de travailleurs et de jeunes opposés à plus d'intervention de la Bundeswehr à l'étranger

A la question :

"Êtes-vous pour plus d'interventions de l'armée allemande (Bundeswehr) à l'extérieur des frontières",

61 % des personnes interrogées répondent non,

et seulement 30 % approuvent, selon cette enquête réalisée pour la télévision publique ARD.

Dans un entretien paru il y a une semaine, la nouvelle ministre de la Défense, Ursula von der Leyen, avait déclaré que l'Allemagne allait accroître son action militaire en Afrique, notamment en envoyant des instructeurs supplémentaires au Mali et en soutenant l'intervention française en Centrafrique.

La grève des mineurs de platine sud-africains « peut durer un mois », a menacé le syndicat AMCU, juste avant la reprise de pourparlers avec les trois premiers producteurs mondiaux Amplats, Implats et Lonmin à Pretoria.

La grande majorité des mineurs de la « ceinture de platine » sud-africaine autour de Rustenburg (nord) sont en grève depuis le 23 janvier, à l'appel du syndicat AMCU, pour réclamer 12 500 rands (825 euros) de salaire mensuel.

Les mineurs « vont rester en grève tant qu'ils n'auront pas eu satisfaction », a ajouté le porte-parole de l'AMCU, Jimmy Gama, indiquant qu'il s'apprêtait à communiquer au patronat « la réponse des adhérents » qui, le 30 janvier, ont rejeté la nouvelle offre salariale.

Pour les mineurs au plus bas de l'échelon, la proposition des patrons ferait passer leur salaire de 5 000 à 5 400 rands, « 6 000 et quelques » au bout de trois ans, a-t-il calculé, ce qui reste loin des 12 500 rands revendiqués.

On se souvient qu'en 2012, une grève spontanée dans la mine de Marikana, exploitée par Lonmin, avait tourné au massacre lorsque la police avait ouvert le feu et tué trente-quatre grévistes.

Le mouvement s'était immédiatement étendu aux autres sites et il avait duré des mois dans tout le secteur minier. Cette nouvelle grève mobilise plus de 80 000 mineurs. Une décision de justice du 30 janvier interdit au syndicat AMCU d'étendre la grève au secteur des mines d'or.

SLOVÉNIE

Privatisations à tout-va pour renflouer les banques

Le gouvernement slovène vient de brader le fabricant de lasers de haute technologie Fotona, deuxième entreprise figurant à son programme de privatisations.

La holding d'Etat PDP a annoncé avoir cédé aux enchères les 70,5 % qu'elle détenait dans Fotona aux américaines US Gores Laser Holding et Technology4Medicine, qui ont proposé une offre commune.

Spécialisé dans la production et le développement de lasers médicaux, Fotona est la deuxième entreprise publique privatisée sur les quinze annoncées au printemps 2013 pour assainir les finances publiques slovènes, fortement touchées par la crise financière depuis 2011.

Le gouvernement a notamment besoin de lever près de 3 milliards d'euros pour recapitaliser le secteur bancaire à cause d'un grand nombre de mauvaises créances. Dans la liste approuvée par le Parlement en 2013 figurent notamment l'opérateur de télécommunications Telekom, le plus grand aéroport du pays, à Ljubljana, la deuxième banque NKBM et la compagnie aérienne Adria Airways.

CROATIE

Sous le fouet de l'Union européenne

La Croatie s'engage à respecter la barre du déficit budgétaire de 4,6 % du PIB en 2014 qui lui a été imposée par Bruxelles, sous la menace de sanctions, tout en révisant sérieusement à la baisse sa prévision de croissance pour 2014.

« Le cabinet a adopté des lignes directrices visant à faire appliquer les mesures de la Commission européenne.

Ces mesures concernent aussi bien les revenus que les dépenses » de l'Etat, a déclaré le ministre croate des Finances, Slavko Linic.

« Il s'agira d'économies qui seront plus importantes que ce qui est nécessaire », pour parvenir à l'objectif fixé par l'Union européenne, a assuré le ministre.

Bruxelles vient d'ouvrir une procédure de déficit excessif contre la Croatie, moins de sept mois après l'adhésion de Zagreb à l'Union européenne.

Cette procédure prévoit des sanctions financières si les mesures exigées ne sont pas mises en œuvre.

Slavko Linic a expliqué que les économies allaient être réalisées, notamment par des coupes claires dans le système des retraites.

LA RÉUNION

Heurts entre des jeunes et la police

Des affrontements opposant des groupes de jeunes — dans la foulée des manifestations des collégiens et lycéens dénonçant la chaleur dans les salles de cours — aux forces de l'ordre ont éclaté dans la nuit du 30 au 31 janvier, au Port et au Chaudron, à Saint-Denis.

Pendant une bonne partie de la nuit, les policiers de la compagnie départementale d'intervention ont fait usage de grenades lacrymogènes pour disperser des petits groupes de jeunes qui avaient installé plusieurs barrages. Au Chaudron, quartier populaire à la périphérie de Saint-Denis, les policiers sont violemment intervenus pour démanteler les barrages enflammés installés par des jeunes. En février 2012, le Port et le quartier du Chaudron avaient connu plusieurs nuits d'émeutes, contre le chômage, la vie chère et le prix des carburants. L'an dernier, en février, la commune du Port avait été le théâtre d'affrontements particulièrement violents entre la police et des jeunes qui réclamaient des emplois, alors que le chômage frappe 30 % des adultes et 60 % des jeunes de la Réunion.

ESPAGNE (1)

Pour l'Eglise catholique, la réforme de l'avortement serait une "avancée positive"

Les évêques espagnols militent pour l'adoption rapide du projet de réforme de la loi sur l'avortement approuvé par le gouvernement Rajoy, qui supprime quasiment le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

Les évêques « reconnaissent dans le projet présenté par le gouvernement une avancée positive par rapport à la législation actuelle, qui considérerait l'avortement comme un droit ».

Et ils estiment que le nouveau texte ne va pas assez loin. Pour l'Eglise catholique, « une loi sur l'avortement, pour restrictive qu'elle soit, reste une loi injuste », écrivent-ils.

Le projet, approuvé le 20 décembre dernier en Conseil des ministres, et qui doit être encore soumis au Parlement, où le Parti populaire, de droite, dispose de la majorité absolue, modifie la précédente loi votée en 2010 sous le gouvernement du PS espagnol.

Celle-ci permet l'IVG jusqu'à quatorze semaines de grossesse pour toutes les femmes, et jusqu'à vingt-deux semaines en cas de malformation du fœtus.

Parmi les nombreuses dispositions réactionnaires qu'elle contient, la réforme annule ces délais et ne prévoit que deux cas dans lesquels il sera légal d'avorter en Espagne : le viol ou un « danger grave » pour la santé physique ou psychique de la femme. Les cas de malformation du fœtus sont exclus de la future loi.

ESPAGNE (2)

Encore beaucoup d'efforts à faire au profit des banques, déclare l'Union européenne

La Commission européenne appelle l'Espagne à poursuivre la rigueur. De son côté, le Fonds monétaire international (FMI), également associé à la supervision du plan de sauvetage européen, rendra son rapport final début février.

L'Espagne, a déjà injecté 41,3 milliards d'euros pour certaines banques proches de la faillite, comme Bankia qui, à elle seule, a reçu quelque 20 milliards d'euros.

La Commission européenne réitère son appel à atteindre entièrement les objectifs de réduction du déficit et à renforcer les réformes du marché du travail. « L'agenda des réformes dans le secteur financier doit se poursuivre au-delà de la fin du programme » en termes de consolidation des bilans, de recapitalisation des banques.

« La restructuration des banques nationalisées devrait se terminer sans attendre, avec l'objectif d'un retour au secteur privé », selon la Commission. C'est ce qu'on appelle « socialiser les pertes et privatiser les bénéfices ». L'Union européenne appelle aussi les autorités espagnoles à « être prêtes à prendre de nouvelles mesures, si les tests à venir de la Banque centrale européenne révèlent un manque de capital dans certaines banques ». Et dans le même temps, face aux expulsions de propriétaires ne pouvant plus rembourser leurs crédits, qui ont déclenché des actions de la population pour s'y opposer, la Commission encourage l'Espagne à faire « appliquer la loi » afin d'éviter de nouvelles pertes pour les banques.

L'Espagne a été récemment déclarée « sortie de la récession » (sic), alors qu'un travailleur espagnol sur quatre est aujourd'hui au chômage.